



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07/06/2024 / \_\_\_\_\_

Dossier complet le : 13/06/2024 / \_\_\_\_\_

N° d'enregistrement : F01124P0114

## 1 Intitulé du projet

Village d'activités technologiques et artisanales aux « Portes de Saint-Cyr »

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

SNC BNB SAINT CYR

Raison sociale

SNC BNB SAINT CYR

N° SIRET

8 8 3 9 1 7 9 2 4 0 0 0 2 8

Type de société (SA, SCI...)

SNC

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

Grespier

Monsieur

Prénom(s)

Didier

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)  |
|-----------------------------------|---|
| 39<br>b                           | Travaux, constructions et opérations d'aménagement<br>Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> . |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est réalisé en deux phases (1 et 2) ayant fait l'objet de deux Permis de Construire dissociés.  
Le projet consiste en la création de locaux d'activités technologiques et artisanales répartis sur deux phases.  
En phase 1, 12 bâtiments (notés A à L) et des stationnements sont réalisés et 3 bâtiments (notés N, P et O) en phase 2.  
Une desserte sera créée pour les deux phases.  
Les espaces libres sont végétalisés.  
L'emprise totale prise en compte pour le projet est de 33 559 m<sup>2</sup> ; cette emprise comprend la zone humide d'une surface de 5 055,72 m<sup>2</sup> en point bas des parcelles. Cette zone humide est comptabilisée dans les espaces verts du projet, elle n'est cependant pas aménagée et sera réhabilitée.  
Les bâtiments intéressent une surface de plancher de 7 041,76 m<sup>2</sup> pour la phase 1 et 1 209,78 m<sup>2</sup> de surface plancher pour la phase 2.  
Les bâtiments sont de type RDC excepté le bâtiment A et B en R+1.  
Des bâtiments existants sont démolis.

#### 4.2 Objectifs du projet

Réaliser un espace d'activités technologiques et artisanales répondant aux objectifs de l'OAP concernant le secteur.  
Le projet est localisé en partie nord de la zone d'OAP d'une surface de 8,2 ha pour une vocation d'activités.  
Les enjeux sont :

- Assurer un aménagement de la zone respectueux des caractéristiques paysagères et de la proximité de l'aérodrome.
- Assurer des voies de déplacements sécurisées à destination des autres zones d'activités et d'habitat.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprend des terrassements, démolitions, constructions, réalisation de tranchées pour réseaux divers, réalisation de voiries, zone de stationnements.

La phase travaux prévoit également l'engazonnement des espaces verts.

La réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales, les raccordements aux réseaux existants.

La réhabilitation de la zone humide située en point bas du site.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase exploitation comprend l'installation des locaux d'activités sur la phase 1 et d'un restaurant dédié à la restauration rapide sur la phase 2.

Les futures locataires aménageront leurs locaux.

L'entrée/sortie du site se fera par la rue du Docteur Vaillant

Les aires de stationnement seront privatives et réservées à la clientèle selon les horaires d'ouverture des locaux.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les phases 1 et 2 du projet font l'objet de permis de construire.

Le présent projet fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau pour les rubriques 2.1.5.0 et 3.3.1.0

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs                 |
|--------------------------------------|-------------------------|
| Emprise totale du projet             | 33 559 m <sup>2</sup>   |
| dont emprise zone humide             | 5 055,72 m <sup>2</sup> |
| SDP Phase 1                          | 7 041,76 m <sup>2</sup> |
| SDP Phase 2                          | 1 209,78 m <sup>2</sup> |
| SDP totale (phase 1 + phase 2)       | 8 251,54 m <sup>2</sup> |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 75 Voie : rue du Docteur Vaillant

Lieu-dit :

Localité : SAINT-CYR-L'ECOLE

Code postal : 7 8 2 1 0 BP :  Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 2 ° 0 4 ' 4 0 " 3 Lat. : 4 8 ° 4 8 ' 4 3 " 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  °  '  "  Lat. :  °  '  "

Point de d'arrivée : Long. :  °  '  "  Lat. :  °  '  "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Saint Cyr l'Ecole  
Zone Ulf

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | ZNIEFF la plus proche localisée à 1,7 km séparée du site par des infrastructures de transport terrestre et habitats |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Yvelines pour les Infrastructures de Transport terrestres (2004), PEB de l'aérodrome de Saint Cyr l'Ecole (1985)<br>Le projet prend en compte les contraintes liées au bruit de l'aérodrome. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Localisation d'une zone humide en point bas du site, identifié au SAGE et au PLU.<br>Les parcelles de projet ont fait l'objet d'une étude de zone humide pendant la phase travaux de la phase 1.   |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR). PM1 - Sécurité Publique relatif aux zones de risque d'effondrement ou d'affaissement du sol liés à la présence d'anciennes cavités abandonnées.  |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain (PPRNMT) approuvé par arrêté préfectoral n°SE-2012-000106 du 21 juin 2012, les risques sont liés au retrait gonflement des argiles.   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Site à proximité: Saint-Cyr Electro-industrie - IDF7801880 (SSP3880152) : Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention. Début d'exploitation en 1973. Localisée rue du Docteur Vaillant, au nord du site d'étude, à environ 20 m.          |
| Dans une zone de répartition des eaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | ZRE de l'Albien et Néocomien<br>Arrêté Préfectoral n°2016-10-14-001  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le territoire communal est situé dans l'aire d'alimentation du champ captant des Bîmes localisé à Mareuil-sur-Mauldre, aucun périmètre de protection ne concerne la commune de Saint-Cyr-l'Ecole.  |
| Dans un site inscrit ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                                 | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 4,9 km au sud-ouest du site d'étude, il s'agit de « l'Etang de Saint-Quentin » identifié comme site Directive Oiseaux (FR1110025) |
| D'un site classé ?                            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Site classé à proximité du site d'étude: Plaine de Versailles   |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |  | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Alimentation en eau potable des activités et du restaurant via le réseau d'eau potable<br>La ressource en eau provient en majeure partie d'une nappe dans la craie, située à Croissy-sur-Seine. La nappe étant insuffisamment alimentée par les précipitations, elle bénéficie d'une réalimentation à partir des eaux de la Seine préalablement traitées<br>le projet représente environ 185 EH |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les terrassements se feront hors d'eau.<br>Aucun sous-sol n'est prévu.<br>Des écoulements sont localisés à une faible profondeur (< 2m).  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est réalisé en déblais/remblais.  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Apports de matériaux de construction, réalisation d'enrobés.  |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Connexions aux réseaux EP, EU et AEP existants.  |
|                         | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Impact possible sur la zone humide en point bas du site.<br>Réhabilitation de la zone humide dégradée au fil des activités passées.<br>Réalimentation de la zone humide par des eaux issues de toitures non accessibles en raison de l'imperméabilisation du site et de la gestion des eaux pluviales. |
| Milieu naturel          | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Formulaire NATURA 2000 annexé  |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site correspondant à un milieu anthropisé.<br>Zone humide en point bas de la phase 1, réhabilitée.  |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site classé SEVESO n'est recensé sur le territoire de la commune.<br>La commune compte des établissements classés ICPE, dont une est située à moins d'1 km du site d'étude.<br>Les réseaux de transport des matières dangereuses sont situées à distance du site.                                |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Risques liés au retrait-gonflement des argiles.  |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

| Incidences potentielles             |  | Oui                                   | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Nuisances                           | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Déplacements liés aux arrivées/sorties des travailleurs et clients.  |
|                                     | Est-il source de bruit ?                       | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Le projet a pour objectif l'implantation d'activités et d'un restaurant qui ne modifieront pas sensiblement l'ambiance sonore. La phase travaux est génératrice de bruits: véhicules, matériels. |
|                                     | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Le terrain d'assiette est localisé dans un secteur présentant une ambiance sonore fluctuante compte tenu de la présence de l'aéroport.   |
|                                     | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | La phase travaux peut engendrer des nuisances olfactives inhérentes aux travaux effectués. En phase exploitation des bâtiments sont dédiés à la collecte des déchets.                            |
|                                     | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                     | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | La phase travaux peut engendrer des vibrations, celles-ci seront limitées à la durée des travaux.  |
|                                     | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                     | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Les travaux ne sont effectués qu'en journée. En phase exploitation les horaires du restaurant vont nécessiter l'émissions de lumière en phase nocturne. Les horaires seront limités              |
|                                     | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                     | Émissions                                      | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>   |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? |  | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun rejet n'est prévu en lien avec les activités.  |
| Si oui, dans quel milieu ?          |  | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

| Incidences potentielles            |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les seuls effluents issus du projet seront les effluents urbains provenant du restaurant et des activités, ceux-ci seront gérés par les réseaux existants et orientés vers la station d'épuration.                                     |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En phase travaux les déchets sont gérés conformément à la réglementation en vigueur.   |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet entre dans le cadre de l'OAP, il prend en compte les servitudes identifiées au PLU.  |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet s'installe en partie sur une ancienne zone d'activité industrielle et en partie sur une zone en friche. Les activités humaines concernées ne sont pas agricoles. L'usage du sol sur une partie du site est modifié (friche). |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

La base de donnée de la DRIEAT recense le renouvellement urbain du quartier de la Fontaine Saint-Martin sur la commune de Saint-Cyr-l'École (déposé en 2021), donc les principaux impacts sont liés à la pollution des sols, la gestion des eaux pluviales, les déplacements, le paysage environnant, l'énergie et les émanations de gaz à effet de serre.

Les deux projets ne présentent pas le même usage : résidentiel pour le quartier de la Fontaine Saint-Martin et village d'activités artisanales et restauration rapide pour le projet des Portes de Saint-Cyr. Les interactions entre les deux projets sont surtout liées aux déplacements entre les deux sites, les résidents du site de la Fontaine Saint-Martin pouvant devenir des clients de la zone d'activités. Les impacts en termes de déplacements sont pris en compte dans l'étude d'impact sur le projet du quartier de la Fontaine Saint-Martin.



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux du projet en termes d'environnement sont pris en compte dans le dossier loi sur l'eau : gestion des eaux pluviales conformément à la Doctrine locale et réhabilitation de la zone humide en point bas du site.

Le projet présente peu d'enjeux sur la santé humaine, l'enjeu principal porte potentiellement sur les vibrations et les nuisances sonores, principalement liées à la phase travaux. Les emprises travaux seront définies strictement. Les engins et matériel utilisés pour les travaux seront conformes à la réglementation en vigueur concernant les bruits et vibrations. Les horaires de chantier seront respecter en prenant en compte le voisinage qui sera régulièrement informé. Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |  |                                     |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.  | <input type="checkbox"/>            |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.  | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Etude de zone humide pour le projet (AEU, juillet 2023) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Evaluation simplifiée NATURA 2000                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     |   | <input type="checkbox"/>            |
| 4     |   | <input type="checkbox"/>            |
| 5     |   | <input type="checkbox"/>            |

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

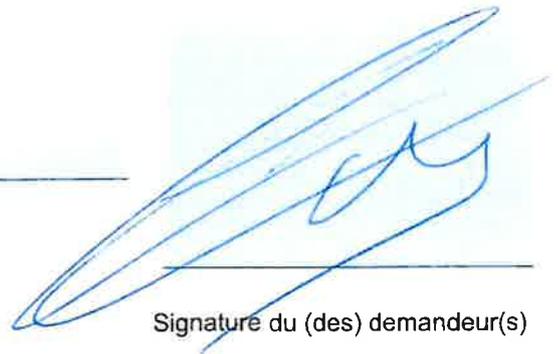
Nom GRESPIER

Prénom Didier

Qualité du signataire Gérant

À Paris

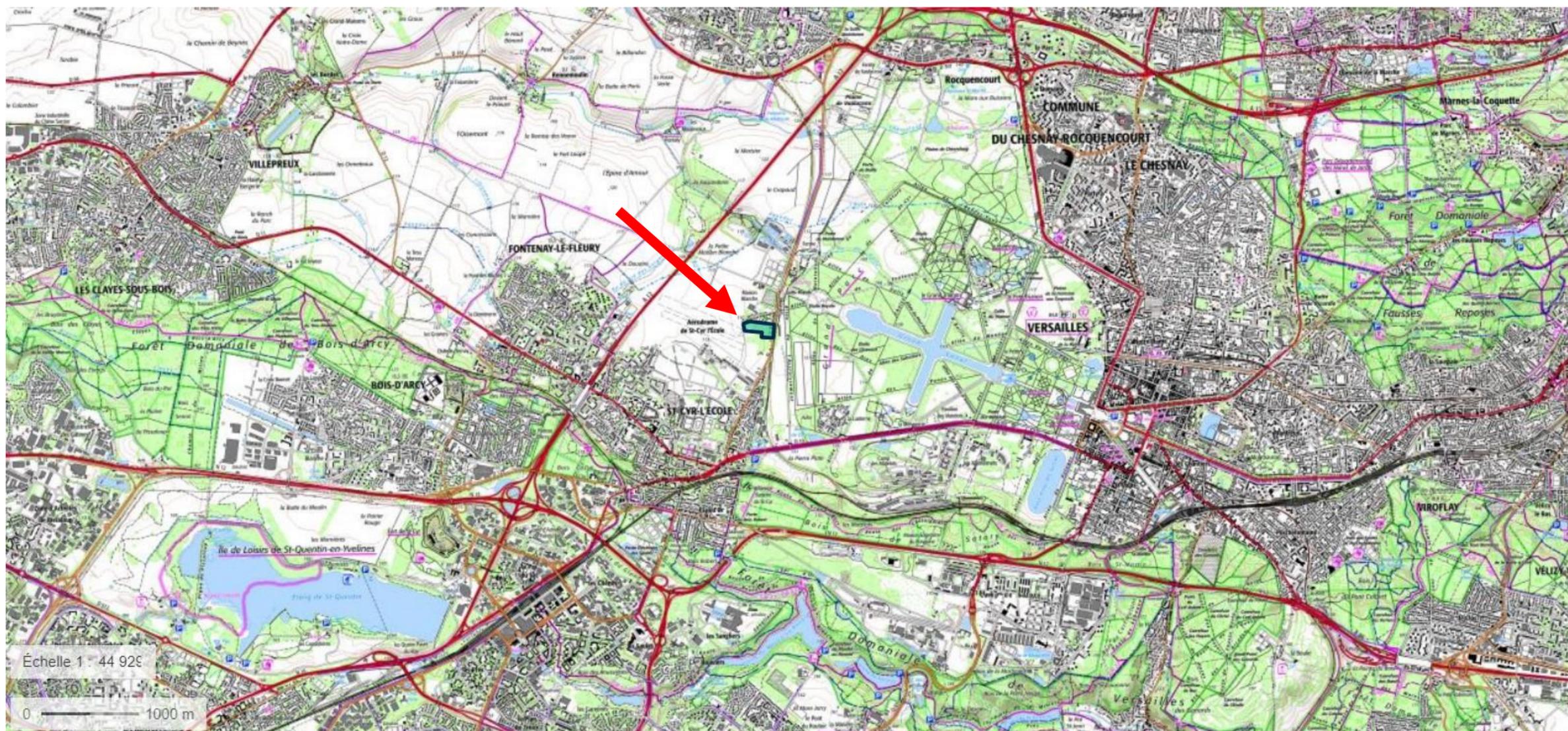
Fait le 6/06/2024



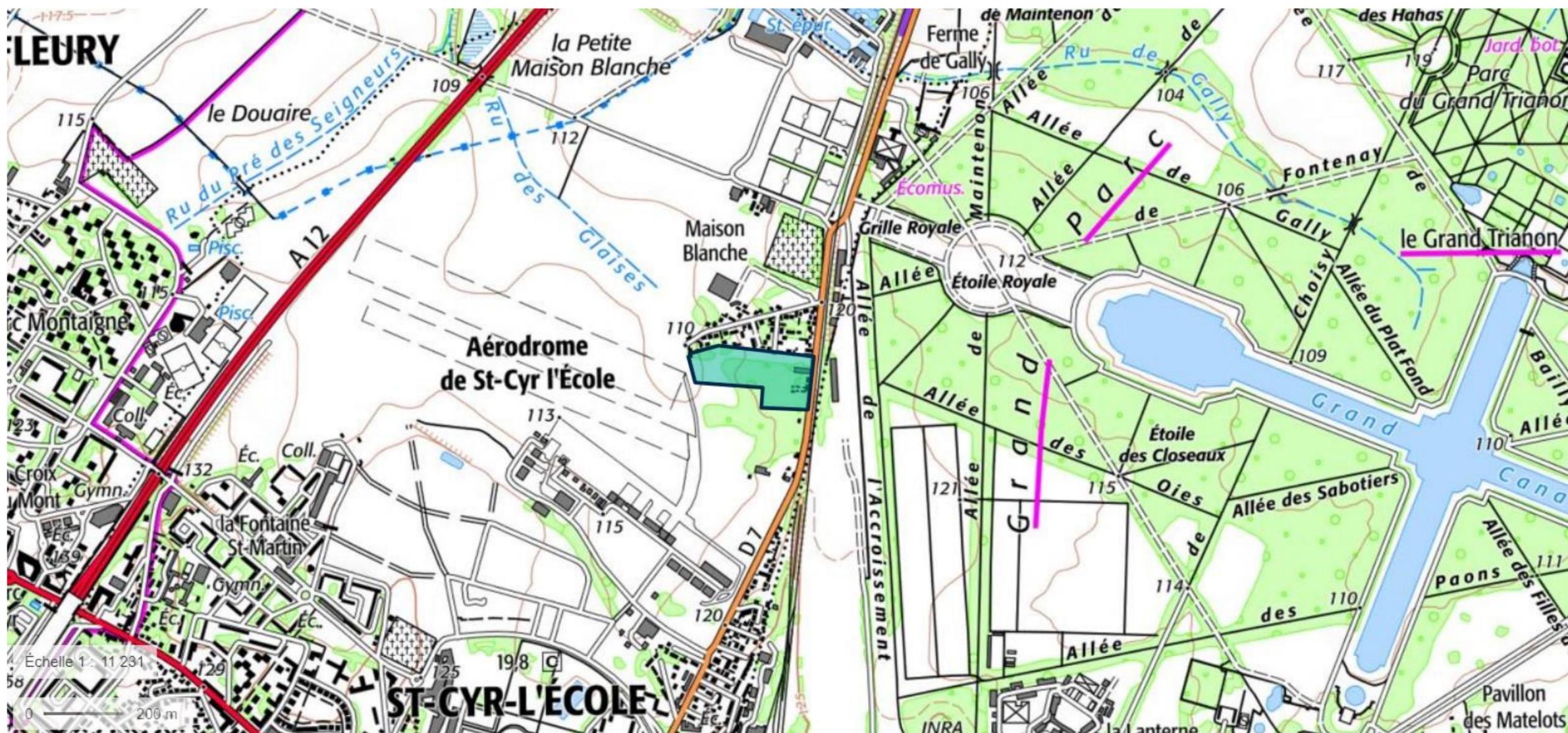
Signature du (des) demandeur(s)

## Annexe 2

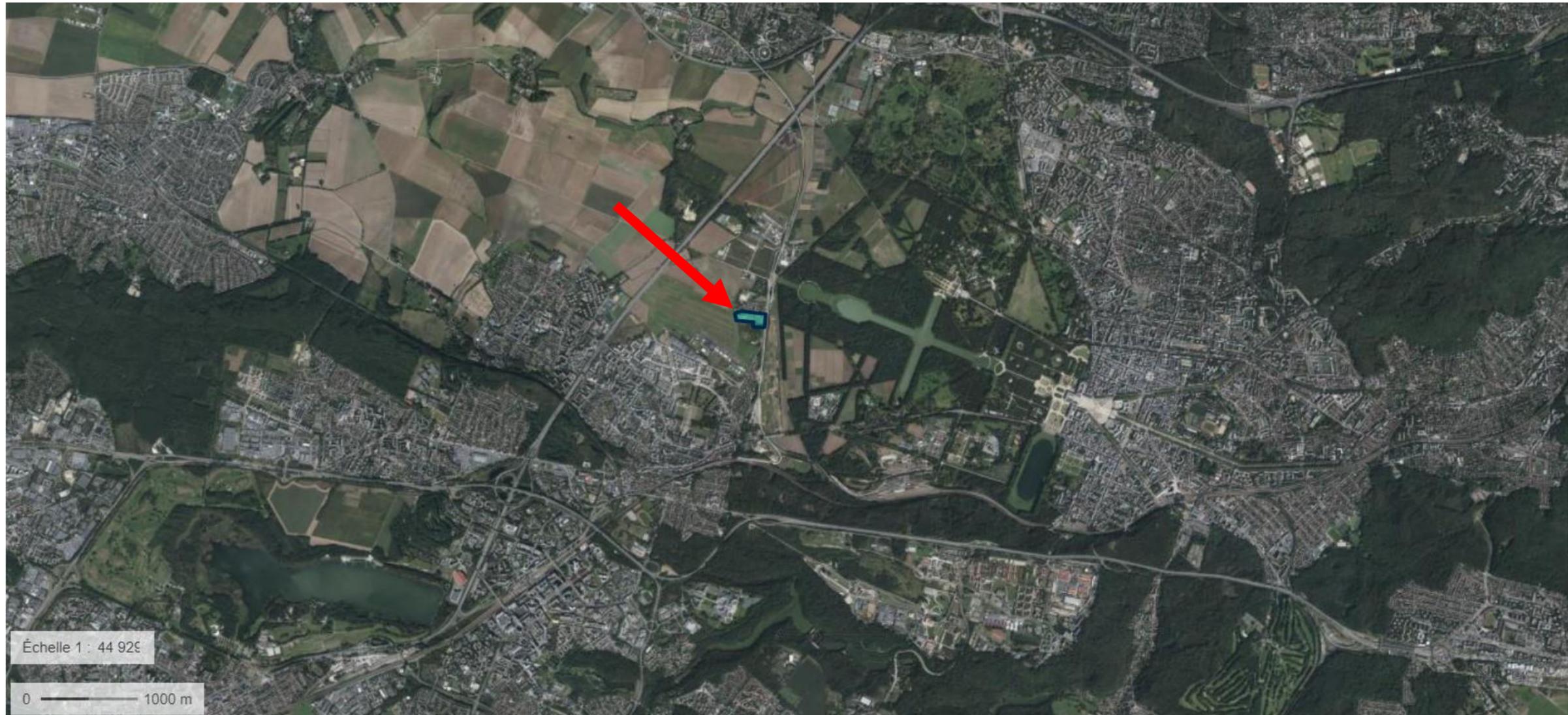
Plan de situation –Source : Géoportail



Localisation sur Carte topographique IGN (Source : Géoportail)



Localisation sur Carte topographique IGN (Source : Géoportail)



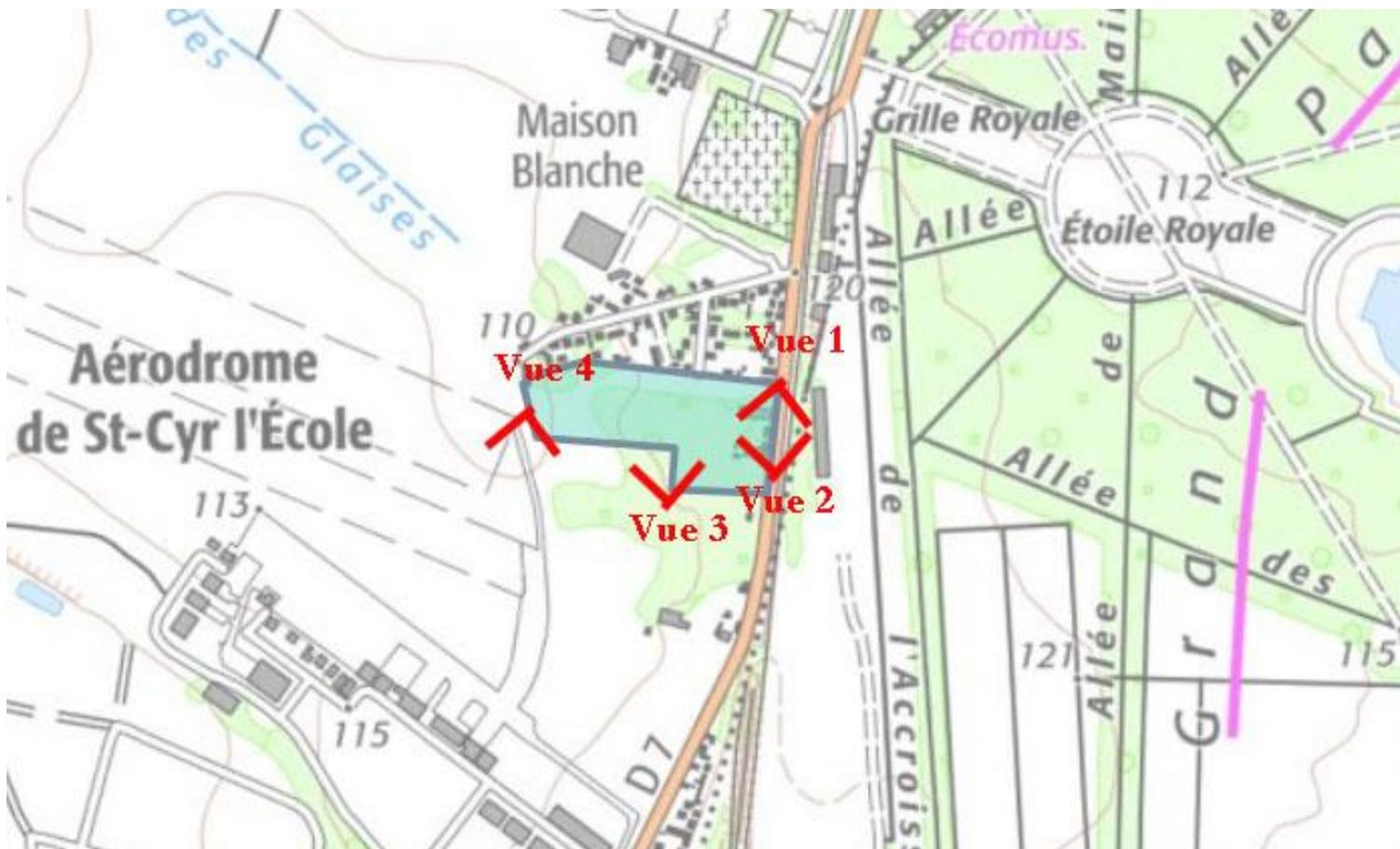
Localisation sur photo aérienne (Source : Géoportail)



Localisation sur photo aérienne (Source : Géoportail)

## Annexe 3

### Paysage proche



Localisation des vues du site (Source de la carte : Géoportail)



Vue 1 du site de projet par la rue du Docteur Vaillant depuis le nord



Vue 2 du site de projet par la rue du Docteur Vaillant depuis le sud

(Source : AEU avril 2024)

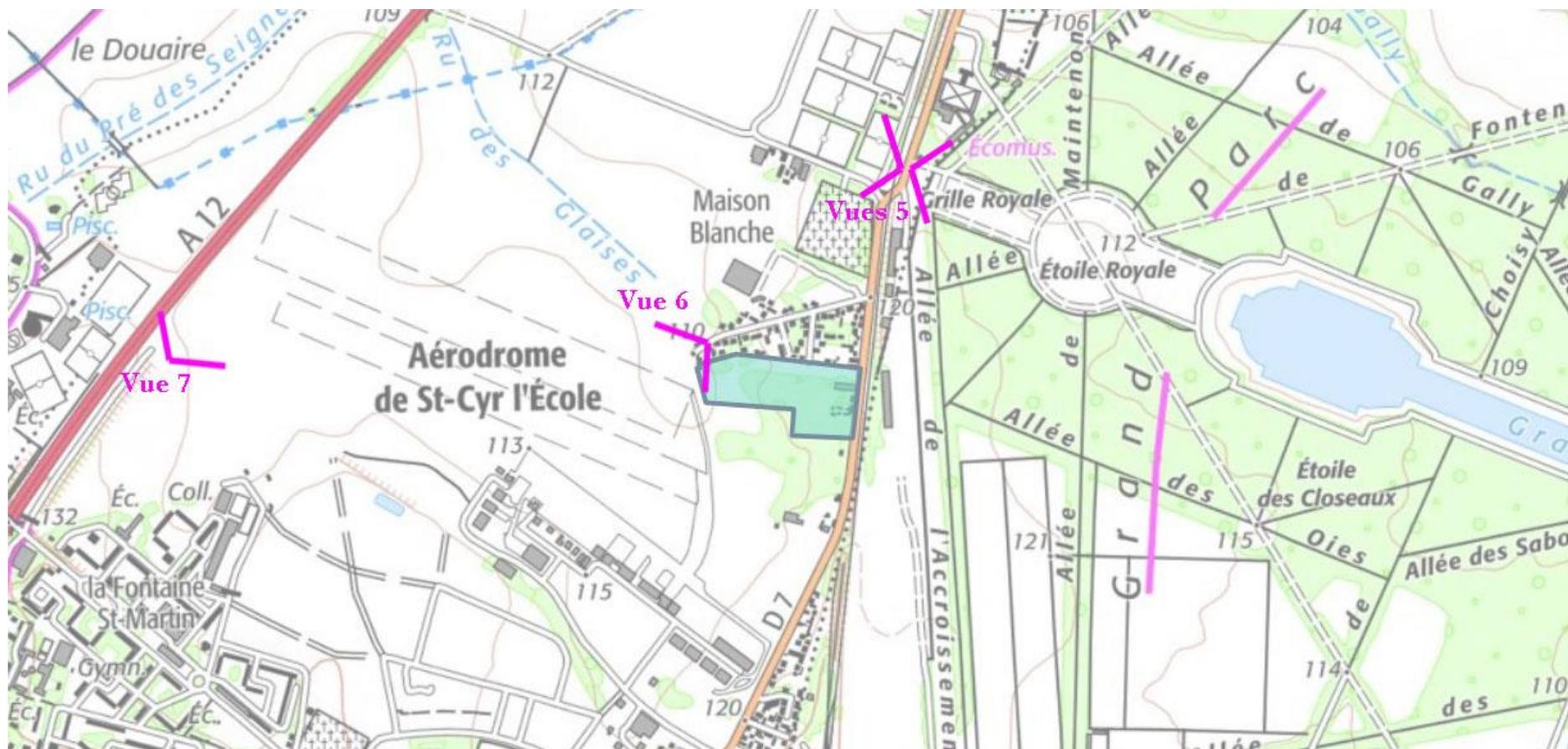


**Vue 3** du site de projet par l'intérieur depuis le sud



**Vue 4** vers l'aérodrome et le sud depuis la zone humide

(Source : AEU avril 2024)



Vues des abords du site (Source de la carte : Géoportail)

Village technologique d'activités artisanales – Saint-Cyr-l'Ecole (78)



Vues 5 Rue du Docteur Vaillant vers l'ouest Rue du Docteur Vaillant vers l'est

(Source : Google Street View février 2023)



Vue 6 Rue Guy Mocquet (Source : Google Street View février 2023)



Vue 7 CR de la ratelle (Source : Google Street View mai 2022)

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale  
Article R. 122-3 du code de l'environnement

## Paysage lointain



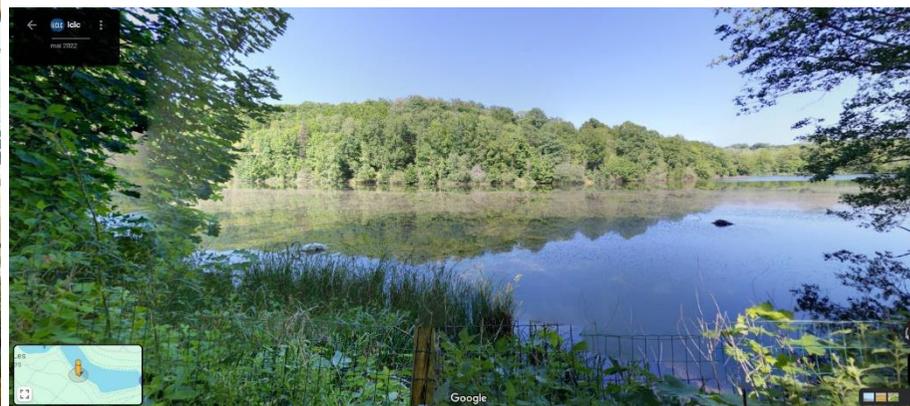
Vues du paysage lointain (Source de la photo aérienne : Géoportail)

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale  
Article R. 122-3 du code de l'environnement

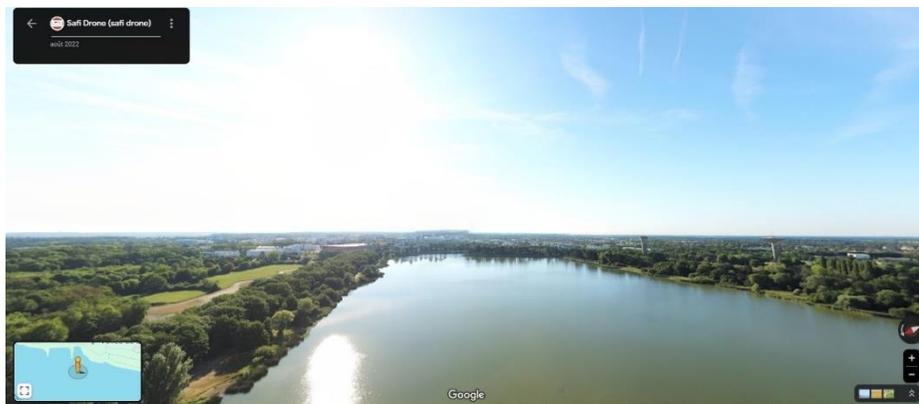
Village technologique d'activités artisanales – Saint-Cyr-l'Ecole (78)



1 -Domaine de Versailles (Source : Google Street View octobre 2018)



2 -Etang de la Minière (Source : Google Street View mai 2022)



3 -Etang de Saint-Quentin (Source : Google Street View août 2022)



4 -Forêt Domaniale de MARly (Source : Google Street View février 2023)

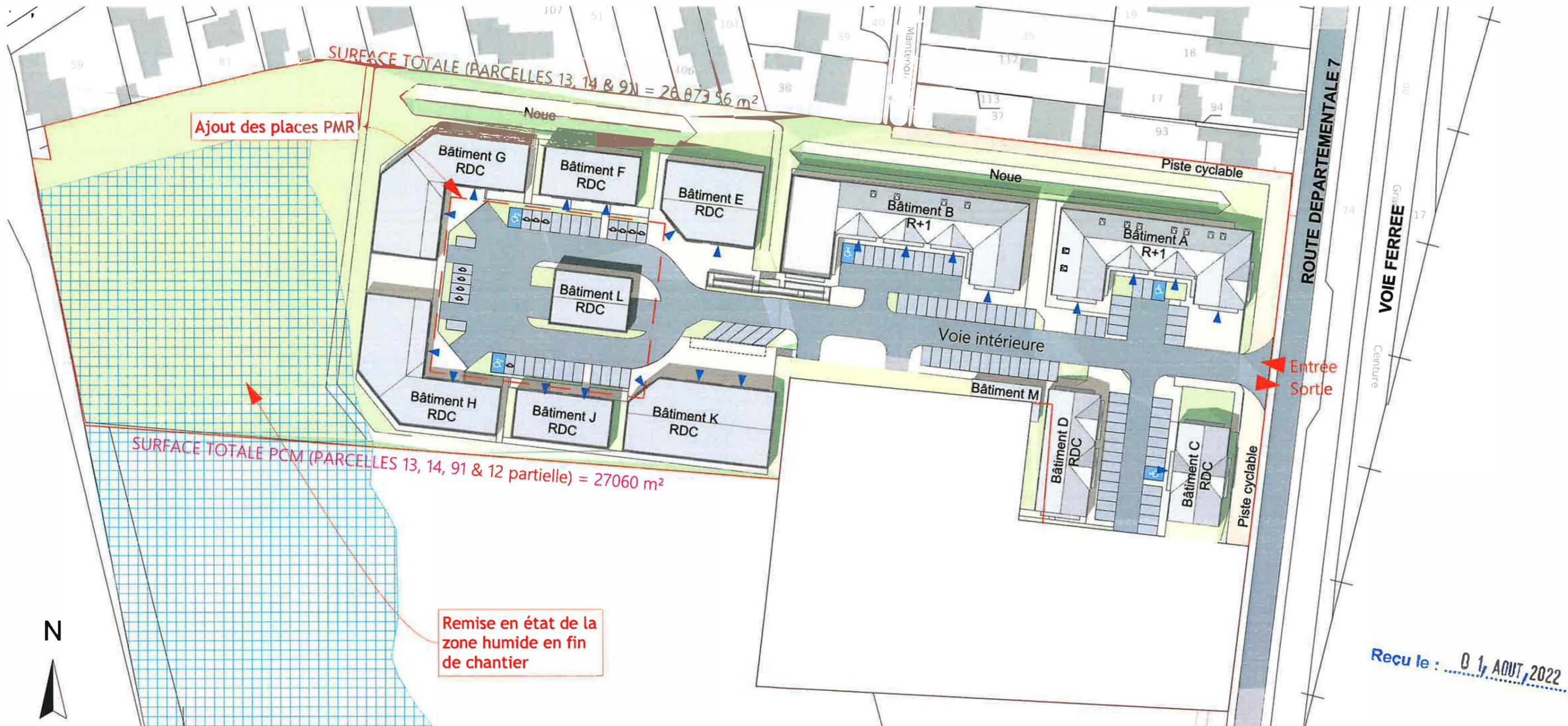
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale  
Article R. 122-3 du code de l'environnement

ZNIEFF



ZNIEFF (Source : Géoportail)

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale  
Article R. 122-3 du code de l'environnement



Reçu le : 01, AOÛT, 2022

**LEGENDE**

▲ Accès VL

▲ Accès locaux

EMPRISE AU SOL - ≤ max 30.000 m<sup>2</sup>  
EMPRISE PROJET = 6275 m<sup>2</sup>

PARKING - cf 07 ANNEXE STATIONNEMENT  
= 117 PLACES DE STATIONNEMENT DONT 3 PMR

**PROGRAMME :**

- 12 Bâtiments dédiés aux commerces
- Parking extérieur de 117 places
- Surface Terrain = 34 410,55 m<sup>2</sup>
- Hauteurs :
  - \* Bât A, B, C et D : 7,40 m au faîtage
  - \* Bât E, F et K : 6,50 m à l'acrotère
  - \* Bât J & L : 5,50 m à l'acrotère
  - \* Bât G & H : 4,50 m à l'acrotère
  - \* Bât M : 3 m au faîtage
- Classement incendie : ERP

**SURFACES DE PLANCHER :**

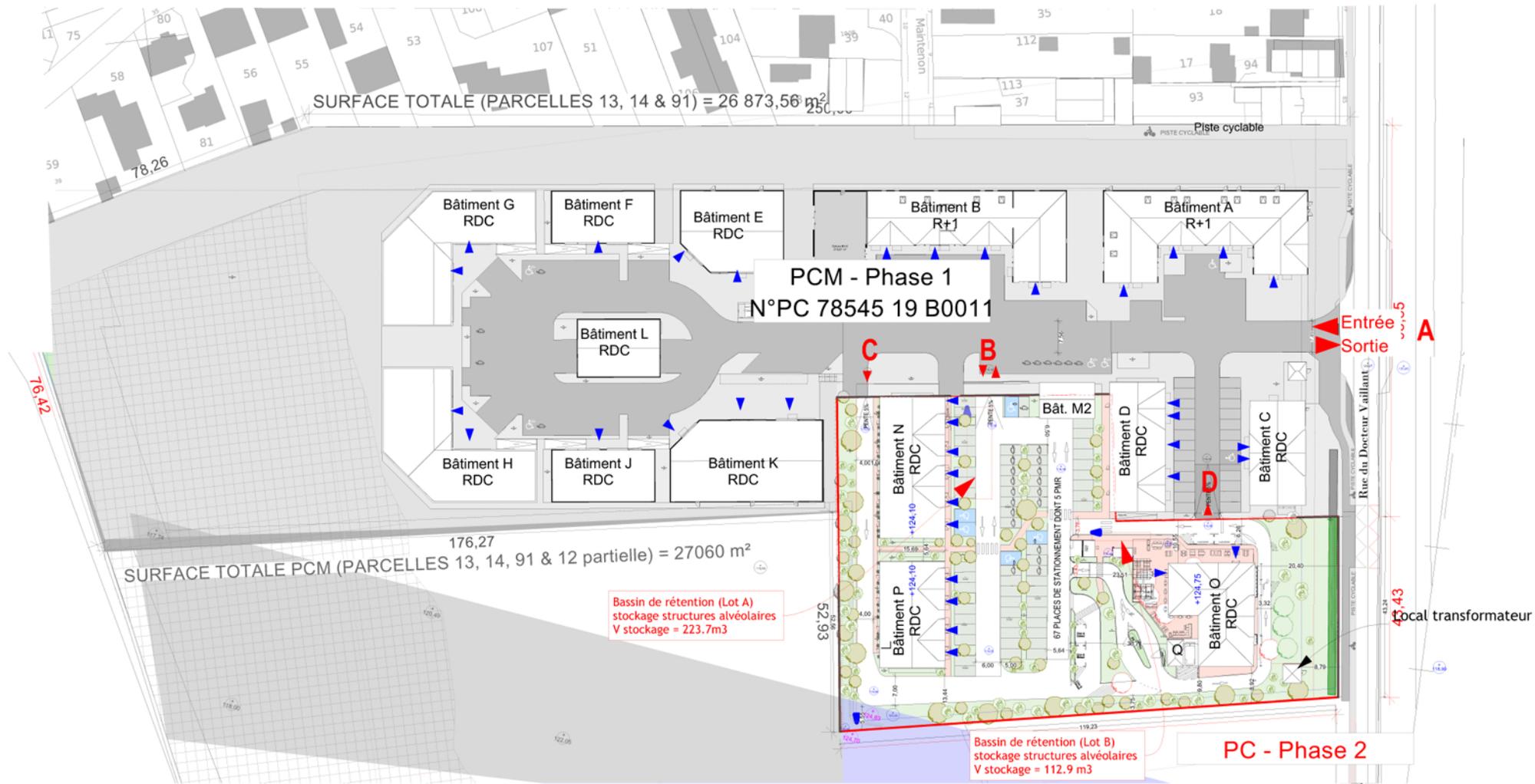
TOTAL DE L'OPERATION = 7041,76 m<sup>2</sup> SDP

**STATIONNEMENT :**

- 117 places de stationnement extérieures.

**ACCES :**

- Accès au site depuis la rue du Docteur Vaillant (RD 7).



- LEGENDE**
- ▲ Accès VL
  - ▲ Accès locaux
  - ▲ Accès site PC - Phase 1  
n°PC 78545 19 B0011
  - EMPRISE AU SOL - ≤ max 30.000 m²
  - EMPRISE PROJET (N et P, M2, O et Q) = 1 422.48 m²
  - Arbres existants 3
  - Arbres hautes cépées plantés : 54
  - Arbres supprimés 10

**PROGRAMME :**

- 2 Bâtiments dédiés aux services et à l'artisanat (N et P)
- 1 Bâtiment dédié à la restauration (O)
- 1 Bâtiment dédié aux OM ( OM BAT M2 + Q)
- Surface terrain phase 2 = 7 513.14 m²
- Hauteurs :
  - \* Bât N : 5.75 m
  - \* Bât P : 6 m au faîtage
  - \* Bât M2 : 3 m au faîtage
  - \* Bât O : 6.5 m au faîtage
  - \* Bât Q : 3.3 m au faîtage
- Classement incendie : ERP de type M et N

**2.2 SURFACES DE PLANCHER :**

TOTAL DE L'OPERATION = 1 211.91 m² SDP

**2.3 STATIONNEMENT :**

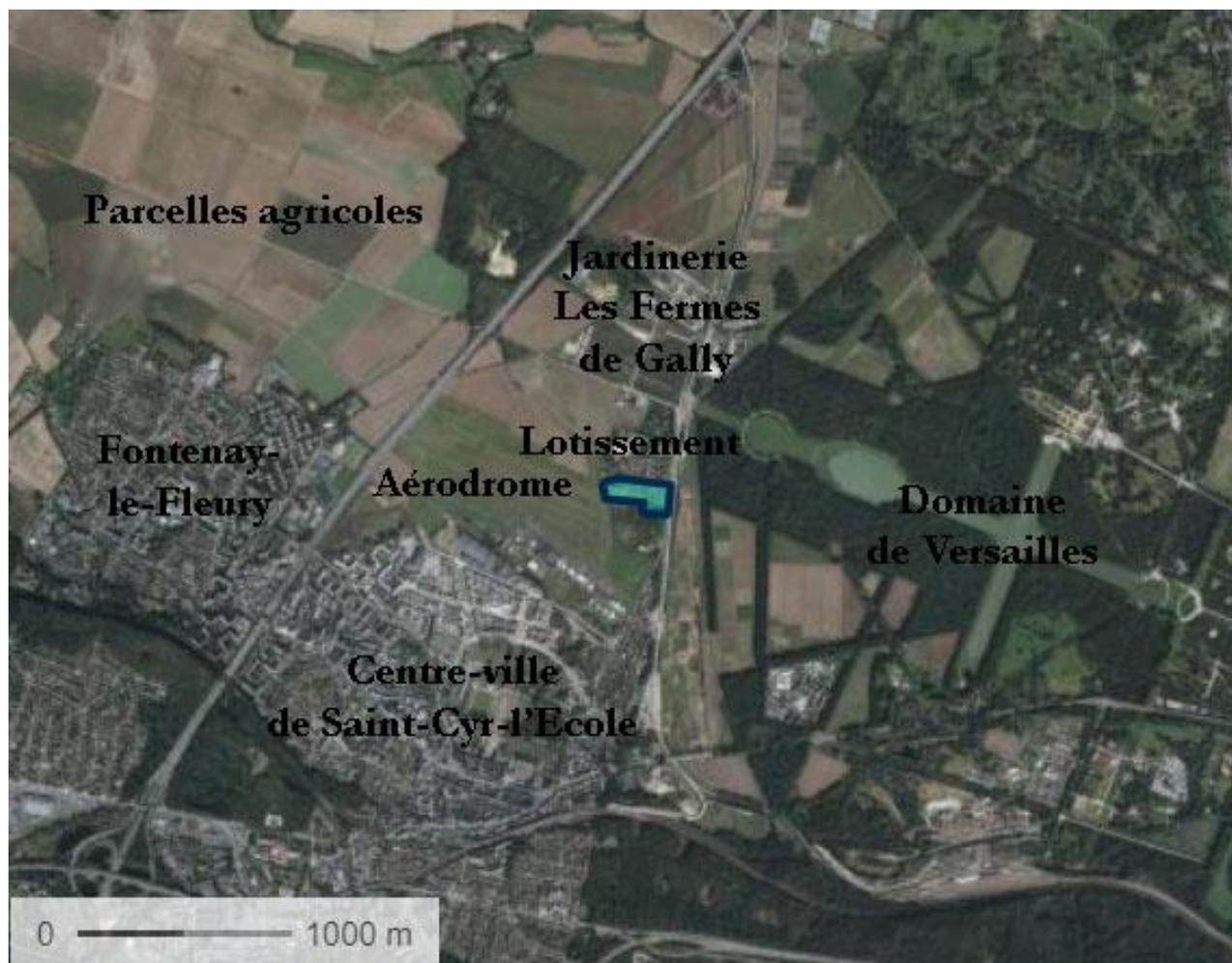
- Parking extérieur de 66 places dont 5 PMR

**ACCES :**

- Accès VL et livraison depuis le 75 rue du Docteur Vaillant (RD7).

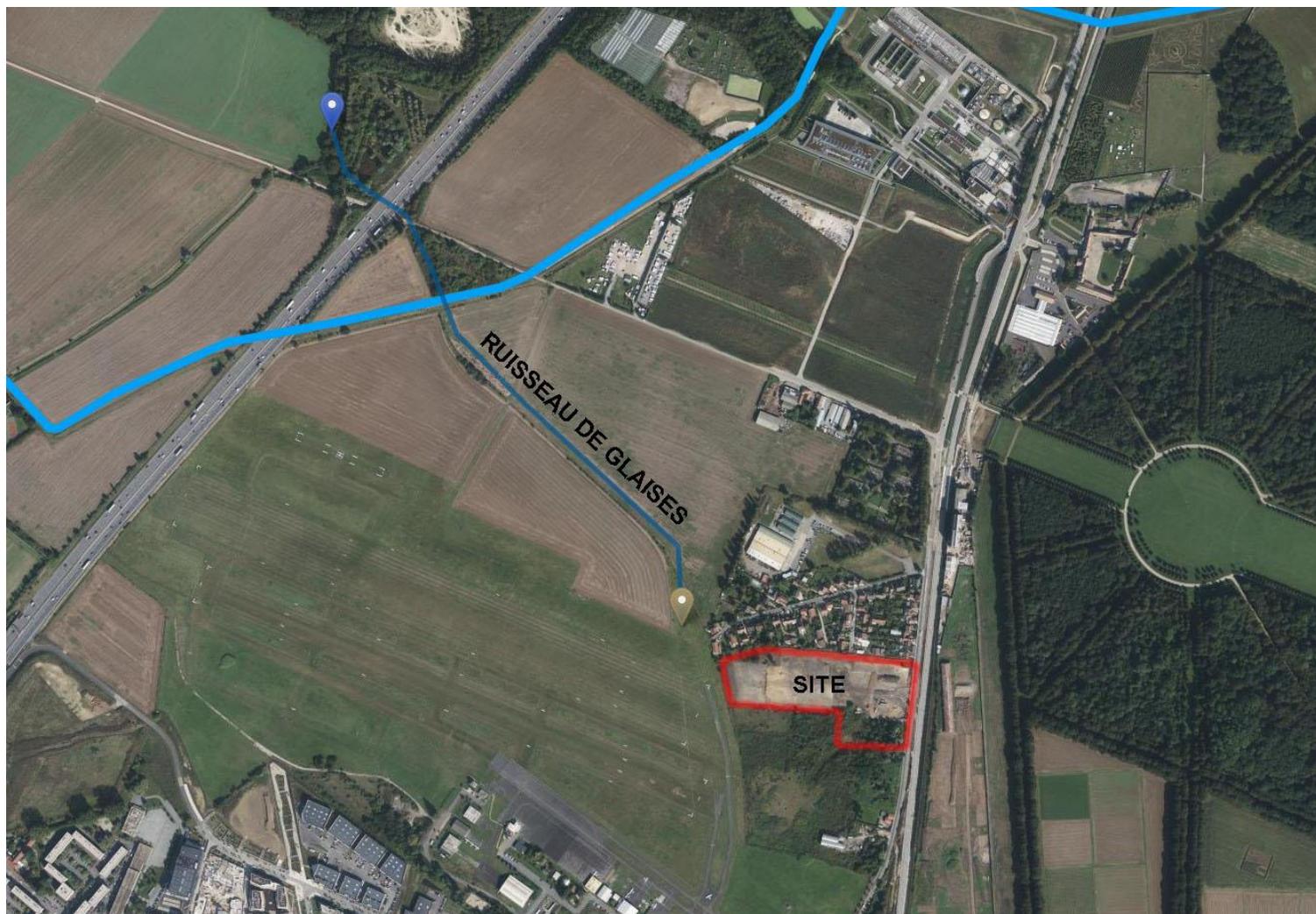
## Annexe 6

### Plan des abords



Document présentant l'affectation des constructions et terrains avoisants en termes d'occupation du sol (Sources : Photo aérienne Géoportail, carte IGN, Google street)

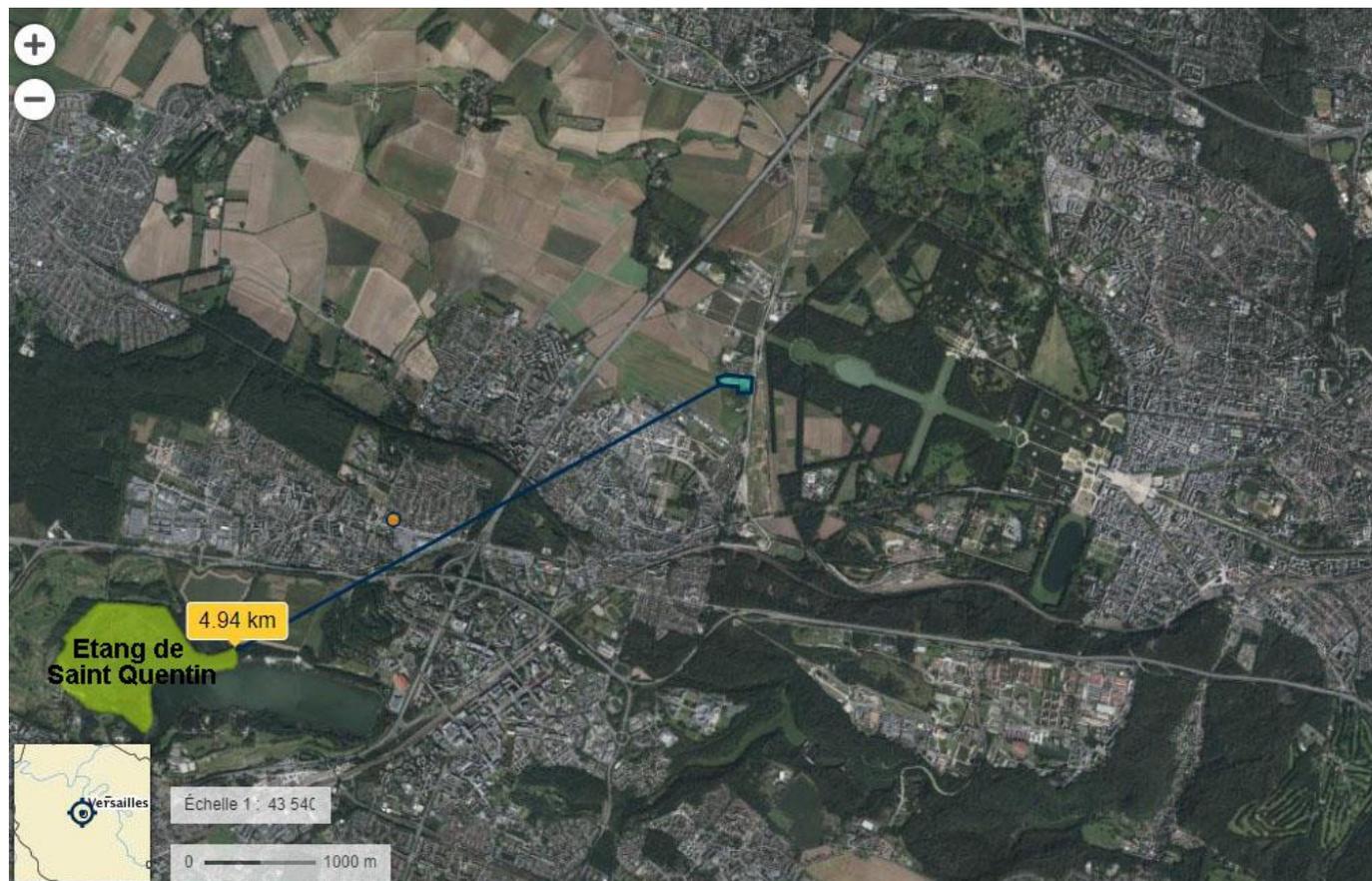
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale  
Article R. 122-3 du code de l'environnement



Hydrographie à proximité du site, Ruisseau de Glaises (Source : Sandre)

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale  
Article R. 122-3 du code de l'environnement

## Annexe 7 Natura 2000



Localisation du réseau NATURA 2000 autour du site d'étude (Source : Géoportail)

La zone NATURA 2000 la plus proche est localisée à environ 4,9 km du site de projet.

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale  
Article R. 122-3 du code de l'environnement

---

**Aménagement d'un village d'activités technologiques et  
artisanales  
LES PORTES DE SAINT CYR  
Saint Cyr l'Ecole (78)**

---

**DIAGNOSTIC DE ZONE HUMIDE**

---

Dossier n° A23/33

Paris, le 28/07/23

Le rapport et les annexes forment un tout indissociable.

| INDICE | DATE     | RÉDACTION  | VALIDATION                   | MISSION       | MODIFICATIONS |
|--------|----------|------------|------------------------------|---------------|---------------|
| 1      | 28/07/23 | M. SAUNEUF | A. AMOUREAUX<br>J.L. DUCREUX | Diagnostic ZH | -             |

**AGENCE PARIS**

89 rue du Faubourg Saint Antoine  
75011 PARIS  
+33 9 54 46 34 34  
[aeu.paris@aeuconseil.com](mailto:aeu.paris@aeuconseil.com)

**AGENCE CENTRE-OUEST**

Le Chat Vert  
41360 CELLE  
+33 6 76 22 85 84  
[aeu.ouest@aeuconseil.com](mailto:aeu.ouest@aeuconseil.com)

**AGENCE EST**

3 rue du verger aux dames  
70230 VY-LES-FILAIN  
+33 3 84 78 16 48  
[aeu.est@aeuconseil.com](mailto:aeu.est@aeuconseil.com)



## SOMMAIRE

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| <b>1.</b> | <b>CADRE DE LA MISSION.....</b>   | <b>4</b>  |
| 1.1.      | Définition et enjeux de la mission .....  | 4         |
| 1.2.      | Localisation de l'étude .....   | 4         |
| 1.3.      | Présentation du projet.....   | 6         |
| <b>2.</b> | <b>RECHERCHE DE ZONES HUMIDES SUR LE SECTEUR D'ETUDE.....</b>                                   | <b>8</b>  |
| 2.1.      | Contexte réglementaire.....   | 8         |
|           | <b>A. Le Code de l'Environnement.....</b>   | <b>8</b>  |
|           | <b>B. La Directive Cadre sur l'Eau et la séquence ERC.....</b>                                  | <b>8</b>  |
|           | <b>C. Arrête du 24 Juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009 et ses circulaires.....</b> | <b>8</b>  |
| 2.2.      | Données documentaires générales .....   | 11        |
|           | <b>A. Topographie, géologie et pédologie .....</b>  | <b>11</b> |
|           | <b>B. Hydrologie et hydrogéologie .....</b>   | <b>15</b> |
|           | <b>C. Risques naturels .....</b>  | <b>18</b> |
|           | <b>D. Enveloppe d'alerte de zones humides .....</b>   | <b>20</b> |
|           | <b>E. Biodiversité et Patrimoine.....</b>   | <b>22</b> |
|           | <b>F. Données phytosociologiques.....</b>   | <b>24</b> |
|           | <b>G. Conclusion du volet documentaire .....</b>  | <b>25</b> |
| <b>3.</b> | <b>OBSERVATIONS DE TERRAIN .....</b>  | <b>26</b> |
| 3.1.      | Observations de la parcelle d'accueil .....   | 26        |
| 3.2.      | Prise en compte des contraintes liées au site.....  | 28        |
| 3.3.      | Moyens mis en œuvre .....   | 28        |
|           | <b>A. Protocole d'étude.....</b>  | <b>28</b> |
|           | <b>B. Pédologie .....</b>   | <b>29</b> |
|           | <b>C. La végétation au droit du site .....</b>  | <b>31</b> |
| 3.4.      | Caractérisation de la pédologie au droit du site.....   | 33        |
|           | <b>A. Description lithologique des sondages .....</b>   | <b>33</b> |
|           | <b>B. Synthèse pédologique en termes de zone humide .....</b>                                   | <b>35</b> |
| 3.5.      | Caractérisation de la flore au droit du site .....  | 36        |
|           | <b>A. habitats au droit du site .....</b>   | <b>36</b> |
|           | <b>B. Détail des placettes végétales réalisées.....</b>   | <b>38</b> |
|           | <b>C. Synthèse floristique en termes de zones humides.....</b>                                  | <b>38</b> |
| 3.6.      | Croisement des données pédologiques et floristiques.....  | 39        |
| <b>4.</b> | <b>SYNTHESE ET CONCLUSION .....</b>   | <b>40</b> |
| <b>5.</b> | <b>INCIDENCES SUR LE PROJET .....</b>   | <b>40</b> |

## LISTE DES FIGURES

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 : Localisation du secteur d'étude .....  | 5  |
| Figure 2 : Localisation des parcelles concernées par l'étude .....  | 6  |
| Figure 3 : Extrait du plan masse de la phase 1 du projet .....  | 7  |
| Figure 4 : Extrait du plan masse des phases 1 et 2 du projet.....   | 7  |
| Figure 5 : Définition des critères pédologiques pour l'identification d'une zone humide.....  | 10 |
| Figure 6 : Carte topographique au droit du site.....  | 11 |
| Figure 7 : Extrait du Plan de récolement altimétrique sur l'emprise de la phase 1 .....   | 12 |
| Figure 8 : Extrait du Plan de récolement altimétrique sur l'emprise de la phase 2 .....   | 13 |
| Figure 9 : Extrait de la carte géologique n°182 de Versailles .....   | 14 |
| Figure 10 : Carte pédologique au droit du site .....  | 15 |
| Figure 11 : Masse d'eau superficielle à proximité du site – Ruisseau de Glaises.....  | 16 |
| Figure 12 : Cours d'eau du secteur identifiés dans la zone hydrographique H305.....   | 16 |
| Figure 13 : Entités hydrogéologiques locales (niveau 3).....  | 17 |
| Figure 14 : Carte d'exposition aux remontées de nappes.....   | 18 |
| Figure 15 : Carte de l'exposition du site au retrait-gonflement des argiles.....  | 19 |
| Figure 16 : Localisation des enveloppes d'alerte de zones humides au droit du site d'étude.....   | 20 |
| Figure 17 : Extrait du plan de zonage du PLU identifiant la zone humide .....   | 21 |
| Figure 18 : Localisation des ZNIEFF sur et autour du site d'étude .....   | 22 |
| Figure 19 : Localisation du sites Natura 2000 le plus proche du secteur d'étude .....   | 23 |
| Figure 20 : Extrait de la carte phytosociologique de la végétation naturelle et semi-naturelle sur les communes de Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles et Fontenay-le-Fleury..... | 24 |
| Figure 21 : Etat initial du site observé en 2018 sur photo aérienne .....   | 26 |
| Figure 22 : Photographies du site, état initial en 2018 .....   | 27 |
| Figure 23 : Photo de la zone dite humide en 2023 .....  | 28 |
| Figure 24 : Localisation des sondages pédologiques .....  | 30 |
| Figure 25 : Localisation des placettes végétales .....  | 32 |
| Figure 26 : Lithologie représentative des sols rencontrés sur le site (TAM4).....   | 34 |
| Figure 27 : Traces de couleur rouille et bleue dans la formation des Argiles vertes de Romainville.....   | 35 |
| Figure 28 : Classification des sondages présentant des traits hydromorphiques selon le référentiel GEPPA.....   | 35 |
| Figure 26 : Cartographie des habitats au droit du site.....   | 37 |

## LISTE DES TABLEAUX

|  |    |
|--|----|
| Tableau 1 : Coordonnées et profondeurs des sondages réalisés.....                  | 29 |
| Tableau 2 : Localisation des placettes végétales .....                             | 31 |
| Tableau 3 : Synthèse des profils lithologiques et classes GEPPA associées .....    | 33 |
| Tableau 4 : Résumé des conclusions relatives aux investigations floristiques ..... | 38 |

## LISTE DES ANNEXES

|          |                      |
|----------|----------------------|
| Annexe 1 | Profils pédologiques |
| Annexe 2 | Placettes végétales  |

# 1. CADRE DE LA MISSION

## 1.1. DEFINITION ET ENJEUX DE LA MISSION

Le projet de Village d'activités technologiques et artisanales est porté par BNB Saint Cyr. Ce projet est actuellement en cours de finalisation.

De par la nature et la superficie des aménagements, le projet est soumis à un Dossier Loi sur l'Eau suivant le Code de l'Environnement, document qui n'avait pas été fourni par le porteur de projet initial.

L'emprise du projet est concernée par une enveloppe d'alerte de zones humides définie par la DRIEAT d'Île-de-France, ainsi que sur les documents du PLU de la ville de Saint-Cyr l'Ecole.

Dans le cadre d'une visite sur site, la DDT a identifié la présence de traces bleu-vert dans les sols au droit de fosses réalisées dans le cadre de l'aménagement, ces traces ont été définies comme étant des traces réductiques définissant une zone humide, plus étendue que celle identifiée par la DRIEAT et le Plu.

L'Atelier d'Ecologie Urbaine a ainsi été mandaté pour réaliser une expertise multicritère (flore et pédologie) de zones humides conforme à l'arrêté du 24 juin 2008.

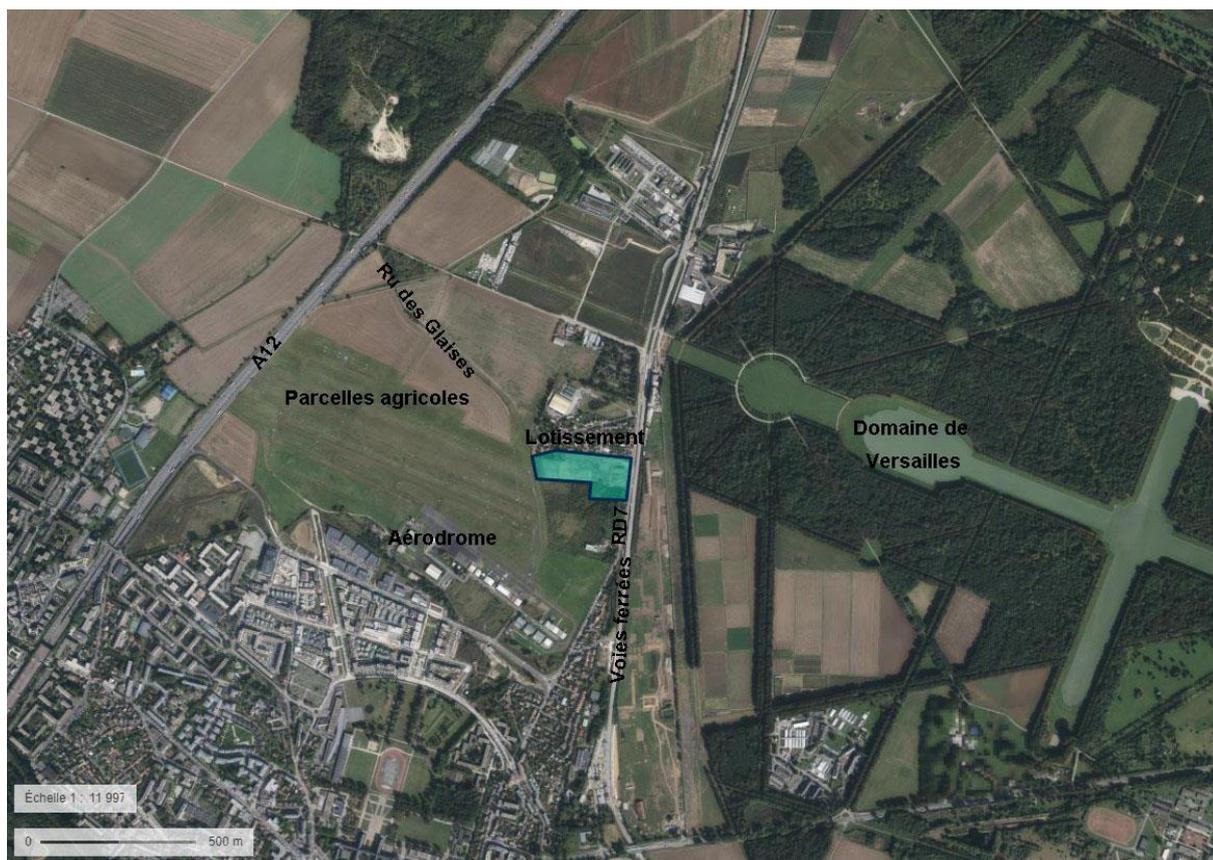
Ce rapport présente ainsi l'étude du caractère humide du site par la réalisation de diagnostics pédologiques, et par la caractérisation de la végétation présente en termes d'espèces comme de communautés végétales.

Compte tenu de l'avancée des travaux d'aménagement, ayant nécessité des terrassements et mouvements de sols, les analyses sur site en termes de flore et pédologie n'ont pu être réalisées selon un plan d'échantillonnage homogène. Les investigations ont dû être concentrées sur les emprises ayant potentiellement subi des remaniements moindres de part et d'autre des limites de zone humide définies par la DRIEAT et le PLU, et au droit des aménagements n'étant à ce jour pas encore réalisés (parcelle 12).

Nous sommes intervenus sur le site le 20 juillet 2023 pour réaliser l'expertise.

## 1.2. LOCALISATION DE L'ETUDE

Le projet est localisé sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole (78), à l'ouest du domaine de Versailles, à proximité de la route départementale 7 (rue du Docteur Vaillant) et des voies ferrées. L'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole est situé au sud du site, à l'ouest du site s'étendent les pistes de l'aérodrome et des parcelles agricoles accueillant le ru des Glaises. Un lotissement et les Vergers de Gally sont localisés au nord du projet.



**Figure 1 : Localisation du secteur d'étude**  
(Source : Géoportail)

Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont les parcelles n°12, 13, 14, et 91 de la section AI, pour une surface totale de 33 598 m<sup>2</sup>.

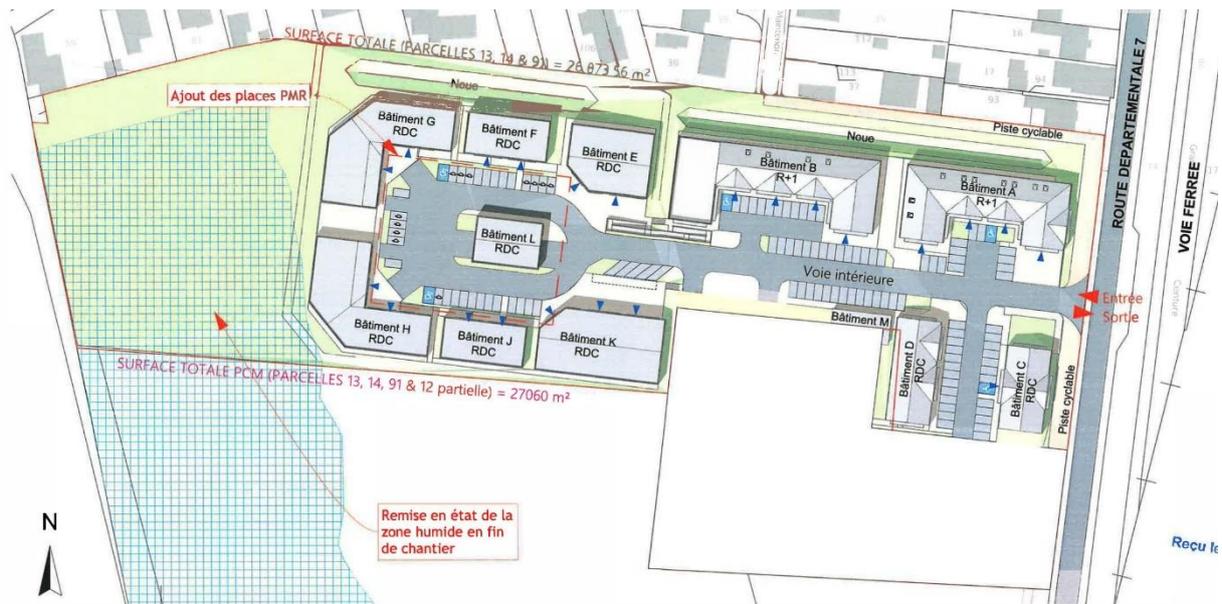


**Figure 2 : Localisation des parcelles concernées par l'étude**  
(Source : Géoportail)

### **1.3. PRESENTATION DU PROJET**

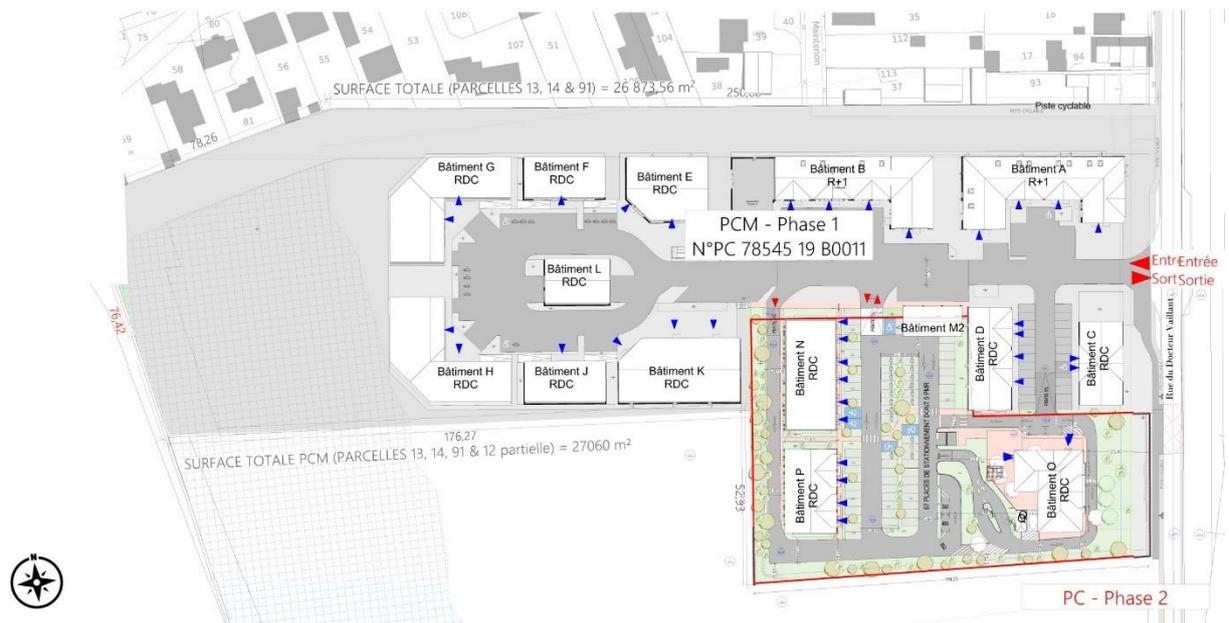
Le projet consiste en la construction de 11 bâtiments en R+1 pour accueillir des cellules d'activités. Le site accueillera également un parking commun à tous les bâtiments, accessible au public depuis la rue du Docteur Vaillant. Le projet dispose d'un cheminement piéton conduisant les usagers aux différentes cellules depuis la voie intérieure.

La phase 1 du projet est localisée sur les parcelles 91, 13, 14 et une petite partie de la parcelle 12.



**Figure 3 : Extrait du plan masse de la phase 1 du projet**  
(Source : Permis de construire - Atelier Marie Leguillon)

Le projet intègre une phase 2 au niveau de la parcelle 12.



**Figure 4 : Extrait du plan masse des phases 1 et 2 du projet**  
(Source : Permis de construire – Atelier Marie Leguillon)

## 2. RECHERCHE DE ZONES HUMIDES SUR LE SECTEUR D'ETUDE

### 2.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

#### A. LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le code de l'environnement dans l'article R211-108 définit les zones humides comme suit :

*I. – Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1° du I de l'article L.211-1 sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par la région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.*

*II. – La délimitation des zones humide est effectuée à l'aide des cotes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation définis au I.*

*III. – Un arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture précise, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent article et établit notamment les listes des types de sols et des plantes mentionnés au I.*

*IV. – Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales.*

L'article L211.1 du même code rappelle les enjeux liés aux zones humides :

*La préservation et la gestion durable des zones humides définies à l'article L.211-1 sont d'intérêt général. Les politiques nationales, régionales et locales d'aménagement des territoires ruraux et l'attribution des aides publiques tiennent compte des difficultés particulières de conservation, d'exploitation et de gestion durable des zones humides et de leur contribution aux politiques de préservation de la diversité biologique, du paysage, de gestion des ressources en eau et de prévention des inondations notamment par une agriculture, un pastoralisme, une sylviculture, une chasse, une pêche et un tourisme adaptés. A cet effet, l'Etat et ses établissements publics, les régions, les départements, les communes et leurs groupements veillent, chacun dans son domaine de compétence, à la cohérence des diverses politiques publiques sur ces territoires. Pour l'application du X de l'article L.211-1, l'Etat veille à la prise en compte de cette cohérence dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux.*

#### B. LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU ET LA SEQUENCE ERC

L'Etat français a pris des engagements dans le cadre de la DCE qui concernent les zones humides :

- Prévenir toute dégradation supplémentaire de l'état des écosystèmes aquatiques, terrestres et des zones humides qui en dépendent directement ;
- Préserver les écosystèmes aquatiques et en améliorer l'état par la reconquête du bon état des eaux.

A ce titre, les projets susceptibles d'impacter les zones humides potentielles doivent en préalable reconnaître et identifier précisément les emprises concernées, puis élaborer le projet selon le moindre impact environnemental au travers de la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

Sur les zones potentiellement humides, les procédures environnementales visent :

- A réaliser un état initial ;
- A évaluer les impacts directs ou indirects ;
- A rechercher les mesures d'évitement, de réduction ou à défaut de compensation.

#### C. ARRETE DU 24 JUIN 2008 MODIFIE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009 ET SES CIRCULAIRES

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides. Les circulaires du 25 juin 2008 puis du 18 janvier 2010 dressent les critères de délimitation des zones humides en précisant l'article L214-7-1 du Code de l'Environnement. Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

**L'identification des sols** susceptibles de rentrer dans le champ d'application des zones humides est rappelée ci-après en regard de l'annexe 1 (paragraphe 1.2.2.).

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 mètre si c'est possible. L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

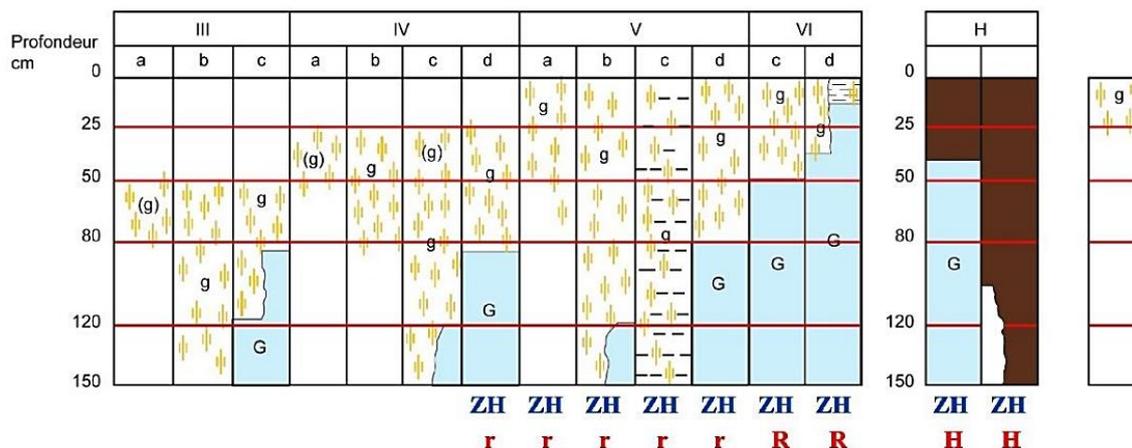
- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydro géomorphologiques.

L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

La figure ci-dessous résume à partir des travaux du GEPPA 1981 les critères pédologiques qui définissent une zone humide (repris dans la circulaire du 18 janvier 2010).

ILLUSTRATION DES CARACTÉRISTIQUES DES SOLS DE ZONES HUMIDES



**Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)**

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols**
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)**

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

**Figure 5 : Définition des critères pédologiques pour l'identification d'une zone humide**

(Source : Circulaire du 18 Janvier 2010)

**L'examen de la végétation** consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir, soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats selon les typologies CORINE biotopes. La liste des habitats (**annexe 2B de l'arrêté**) distingue les habitats H, directement associés à un milieu humide et les habitats p, dits *pro parte*, qui ne sont pas directement inscrits comme zone humide mais nécessitent des compléments d'étude.

Le protocole d'étude consiste à faire des inventaires sur des placettes circulaires d'un rayon compris entre 1,5 et 10 m de rayon et de définir par strates (arborescentes, arbustives, herbacées) leur pourcentage de recouvrement. Le caractère hygrophile de l'ensemble des espèces végétales relevées est caractérisé selon l'arrêté du 24 juin 2008. Pour chaque strate les espèces majoritaires (taux de recouvrement individuel supérieur à 20 % ou cumulé supérieur à 50%) sont retenues. **Lorsqu'au moins la moitié des espèces retenues, toutes strates confondues, est hygrophile au sens de la liste de l'arrêté (table A, annexe 2), la placette est considérée comme indicatrice de zone humide.**

Il est important de noter que la notion de « végétation » visée à l'article L. 211-1 du code de l'Environnement correspond d'un point de vue écologique à la végétation botanique, c'est-à-dire à la végétation « spontanée ». En effet, pour jouer un rôle d'indicateur de zone humide, il apparaît nécessaire que la végétation soit attachée naturellement aux conditions du sol, et exprime – encore – les conditions écologiques du milieu (malgré les activités ou aménagements qu'elle subit ou a subis).

Ne saurait, au contraire, constituer un critère de caractérisation d'une zone humide, une végétation « non spontanée », puisque résultant notamment d'une action anthropique (par exemple, végétation présente sur des parcelles labourées, plantées, cultivées, coupées ou encore amendées, etc.).

## 2.2. DONNEES DOCUMENTAIRES GENERALES

### A. TOPOGRAPHIE, GEOLOGIE ET PEDOLOGIE

#### Topographie

Le site d'étude est localisé dans la partie nord de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole, dans la vallée de la Mauldre. Son altitude varie entre 112 et 122 m NGF d'après la carte topographique.

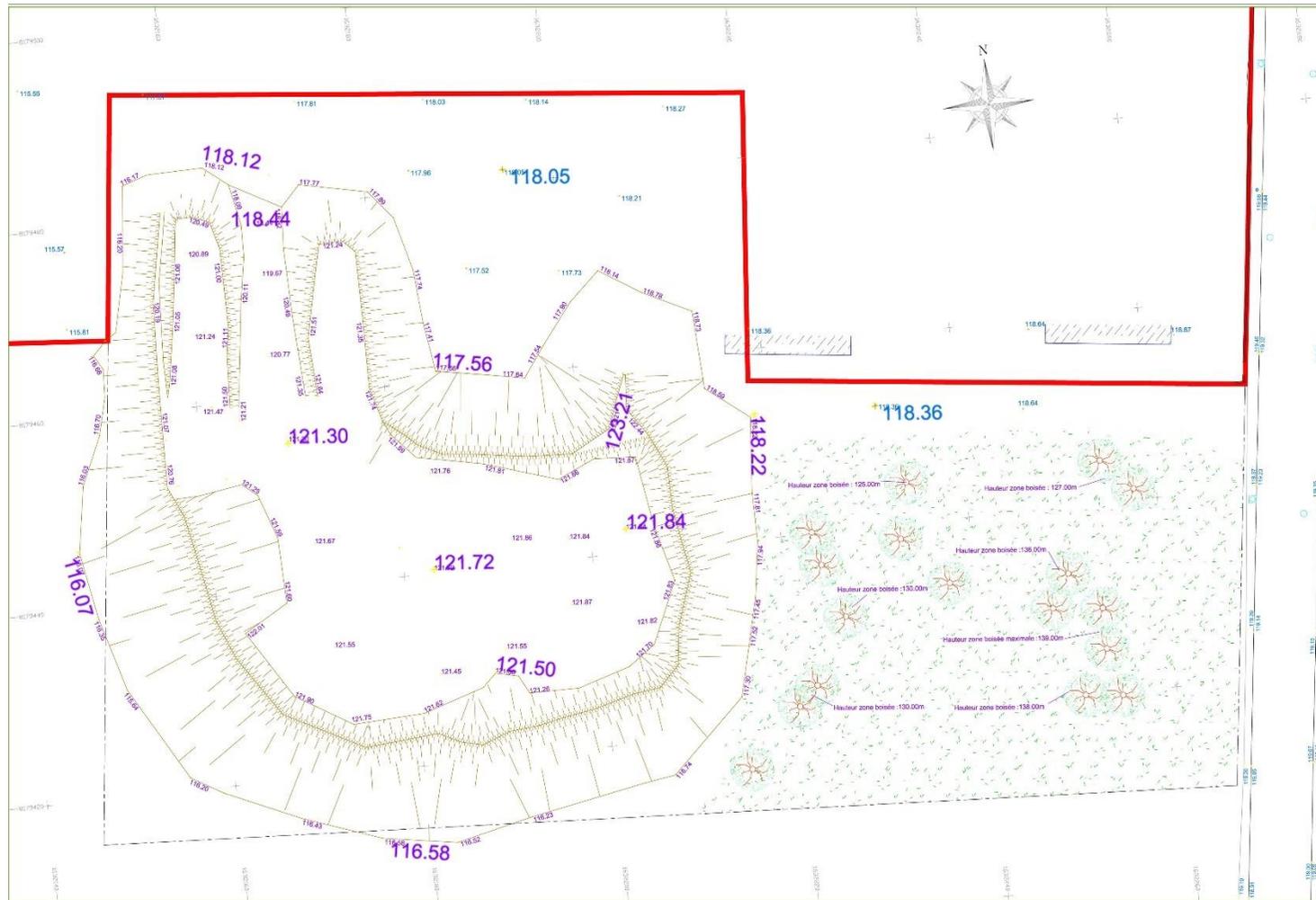


**Figure 6 : Carte topographique au droit du site**  
(Source : topographic-map.com)

Le plan de récolement altimétrique initial donne une topographie plus précise, entre 112 m NGF (la topographie aux points bas n'est pas précisée) et 119,28 m NGF.



**Figure 7 : Extrait du Plan de récolement altimétrique sur l'emprise de la phase 1**  
(Source : Permis de construire initial)



**Figure 8 : Extrait du Plan de récolement altimétrique sur l'emprise de la phase 2**  
(Source : Permis de construire initial)

### Géologie

La commune de Saint-Cyr-l'École est intéressée par la carte géologique de Versailles n°182. D'après cette carte et sa notice, la succession géologique présumée au droit du site est la suivante (des formations les plus récentes aux plus anciennes) :

- **g2b** : Sables et grès de Fontainebleau ("Stampien"), présents à l'affleurement en partie haute du terrain, à l'est ;
- **g2a** : Argiles à Corbules et Marnes à Huîtres (« Stampien »), affleurant en partie centrale, première moitié du site ;
- **g1** : Calcaire de Sannois, Caillasses d'Orgemont, Argile verte de Romainville ("Stampien inférieur ou Sannoisien"), qui affleure en partie centrale, deuxième moitié du site ;
- **e7** : Marnes supragypseuses, Marne et gypse, Calcaire de Champigny, Marne à Helix, Calcaire à Batillaria rustica (« Bartonien supérieur) affleurant en partie basse du site, à l'ouest ;
- **e6b** : Calcaire de Saint-Ouen ("Bartonien inférieure (Marinésien)"), non affleurant sur le site.



**Figure 9 : Extrait de la carte géologique n°182 de Versailles**  
(Source : Infoterre – BRGM)

### Pédologie

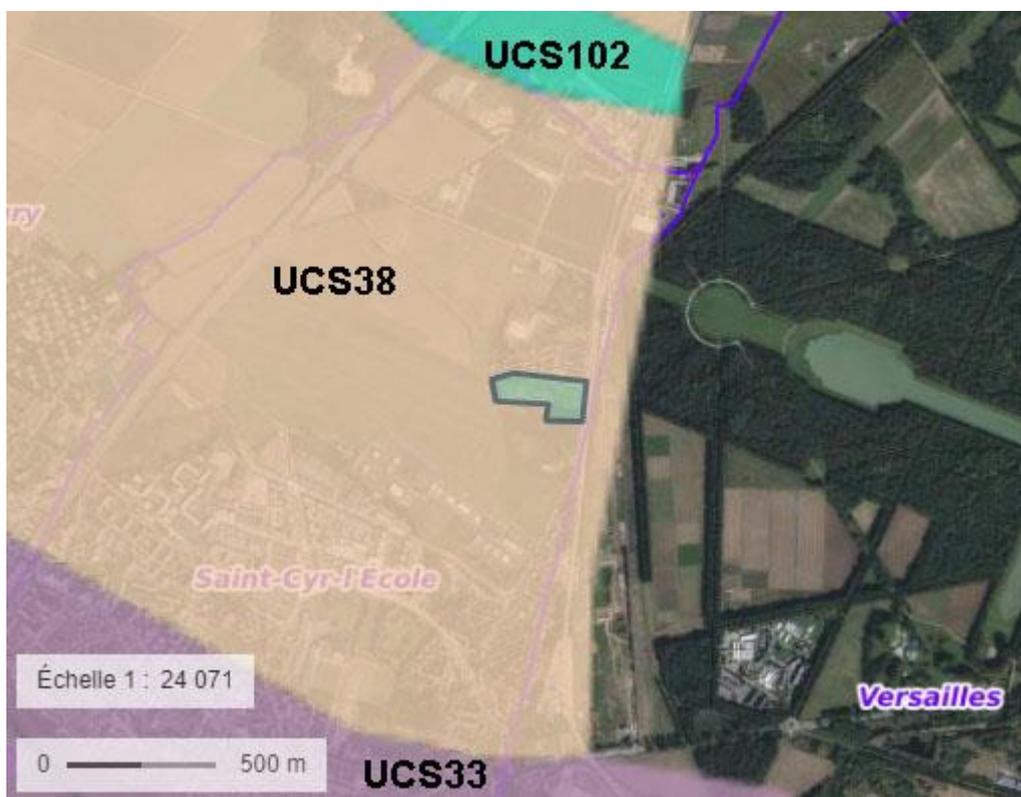
Selon le référentiel pédologique d'Ile-de-France au 1/250 000<sup>ème</sup> de l'INRA, l'Unité Cartographique de Sol (UCS) au droit du site d'étude est l'UCS n°38.

L'UCS n°38 correspond à la « Plaine céréalière de Versailles, de limons loessiques épais, de limon sur sable stampien compact » composées majoritairement de Luvisols typiques.

Les Luvisols Typiques sont des sols issus d'alluvions, caractérisés par la présence d'éléments fins pouvant quelques fois contenir des éléments plus grossiers. Situés dans le lit actuel ou ancien des rivières, ils sont souvent marqués par la présence d'une nappe alluviale et sont généralement inondables en période de crue.

Les Luvisols Typiques sont classés parmi les sols *pro parte* dans l'arrêté du 24 juin 2008, autrement dit, un sol

dont le caractère hygrophile reste à déterminer à l'aide de sondages pédologiques. Les Luvisols Typiques sont ainsi considérés comme des sols caractéristiques de zones humides lorsque les sondages pédologiques attestent de la présence de traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ou bien de traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de la surface, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et présence d'un horizon réductique de profondeur (entre 80 et 120 cm) (classes GEPPA IV d et V, Figure 5).



**Figure 10 : Carte pédologique au droit du site**  
(Source : Référentiel régional pédologique d'Ile-de-France - Géoportail)

## B. HYDROLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

### Hydrologie

En ce qui concerne l'hydrologie, le site d'étude n'accueille aucun cours d'eau.

La commune de Saint-Cyr-l'École accueille 3 cours d'eau référencés par la base de données Carthage<sup>1</sup> :

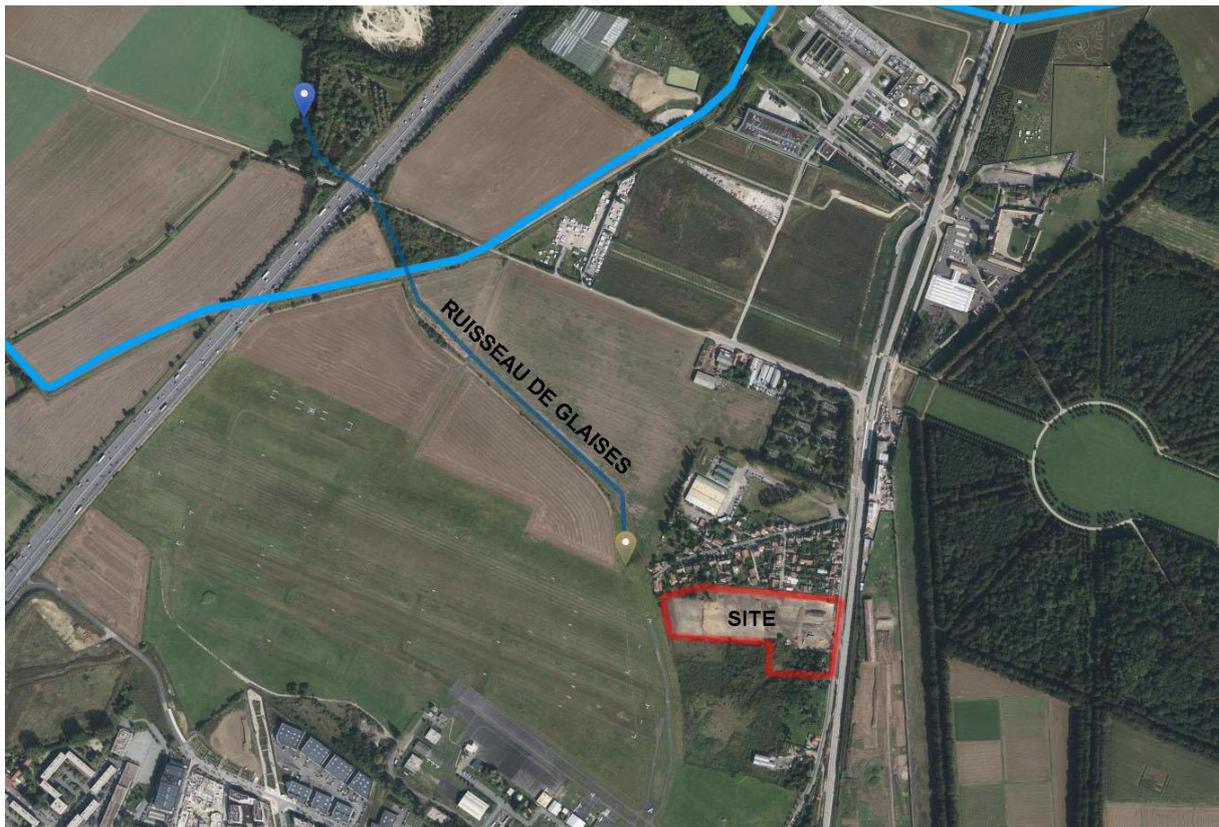
- Aqueduc de l'Avre, de classe 1 ;
- Le ru de Gally, de classe 4 ;
- Le ruisseau de Glaises, de classe 7.

Le ruisseau de Glaises, code SANDRE H3052150 parcourt 1,01 km. Il prend sa source dans la commune de Saint-Cyr-l'École et se jette dans Ru de Saint-Cyr au niveau de la commune de Fontenay-le-Fleury. Le Ru de Saint-Cyr est un affluent du Ru de Gally, qui s'écoule au nord.

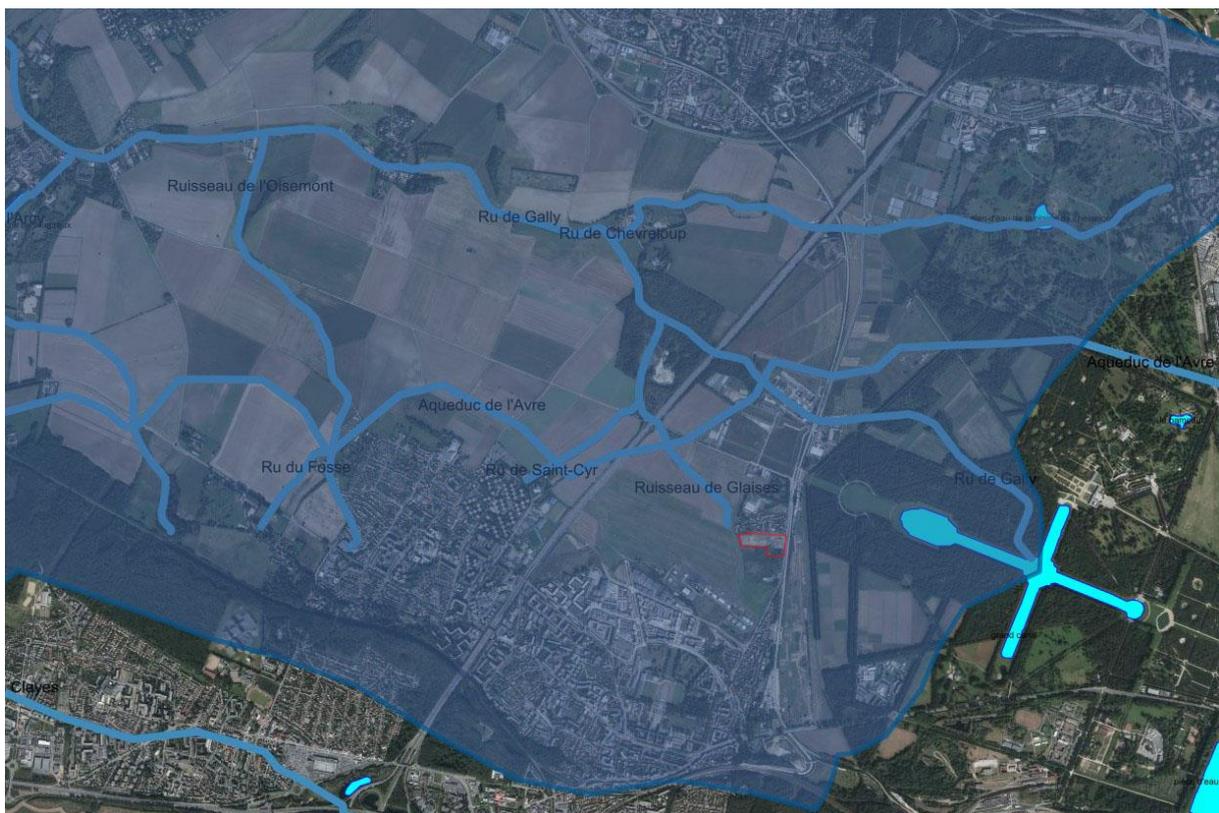
Le ruisseau prend sa source à environ 80 m de l'extrémité ouest du site d'étude.

Le ruisseau de Glaises appartient à la zone hydrographique « La Mauldre du confluent du ru Maldroit (exclu) au confluent de la Seine (exclu) » (Code Sandre : H305).

<sup>1</sup> Base de données sur la CARTographie Thématique des AGENces de l'Eau et du ministère chargé de l'environnement



**Figure 11 : Masse d'eau superficielle à proximité du site – Ruisseau de Glaises**  
(Source : Sandre)



**Figure 12 : Cours d'eau du secteur identifiés dans la zone hydrographique H305**  
(Source : Sandre)

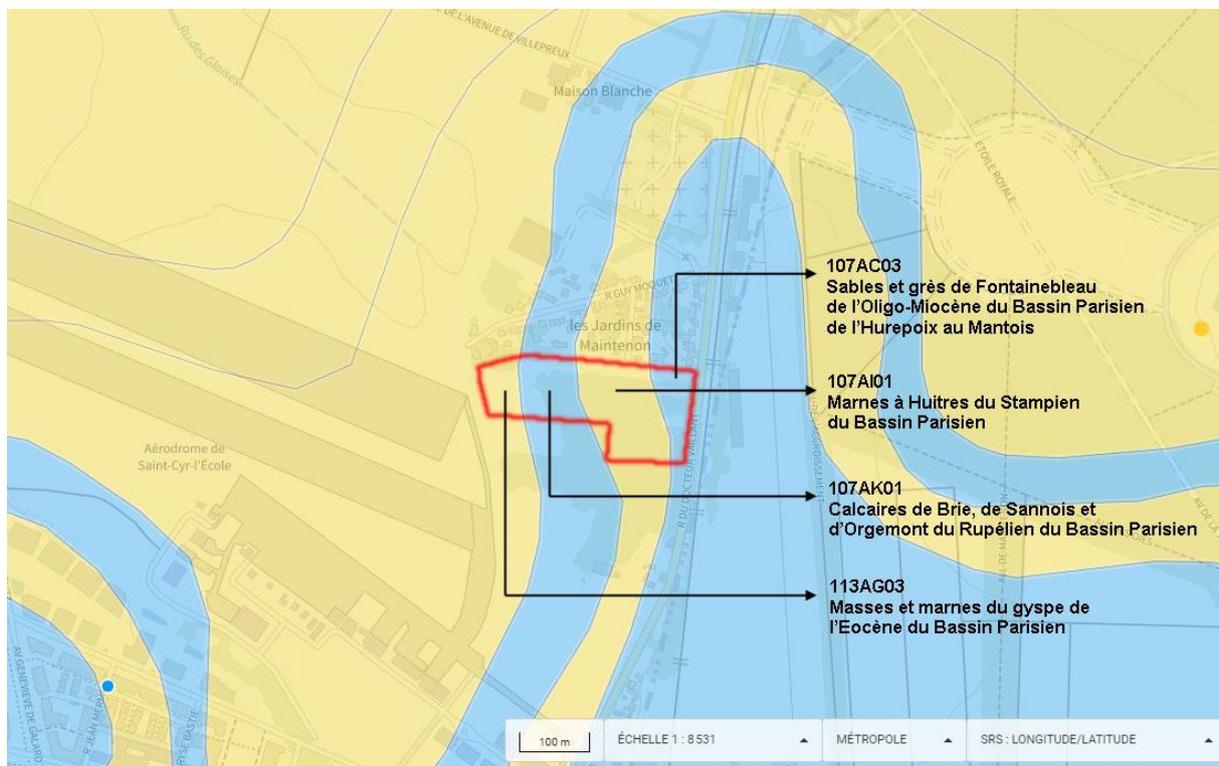
### **Hydrogéologie**

La commune de Saint-Cyr-l'Ecole se situe au droit de plusieurs masses d'eau souterraine (nommée MESO), de la plus superficielle à la plus profonde on note la présence de :

- La masse d'eau « Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix » (FRHG102). Elle est localisée sur la rive gauche de la Seine et couvre une grande partie du département des Yvelines. La masse d'eau est à dominante sédimentaire non alluviale, à écoulement entièrement libre.
- La masse d'eau « Albien-néocomien captif » (FRHG2018), à dominante sédimentaire et alluviale, elle est entièrement captive et couvre toute l'île de France et pour partie les régions voisines. Elle est classée en ZRE (Zone de Répartition des Eaux).

Le site est intéressé par des entités hydrogéologiques potentielles locales, sous réserve de la présence du réservoir concerné<sup>1</sup> :

- Sables et grès de Fontainebleau de l'Oligo-Miocène du Bassin Parisien de l'Hurepoix au Mantois, de code 107AC03 (un sondage, réalisé en novembre 2018, donne l'eau à une cote approximative de 118 m NGF) ;
- Marnes à Huitres du Stampien (Rupélien, Oligocène inf.) du Bassin Parisien, de code 107AI01, (non identifiées sur site) ;
- Calcaires de Brie, de Sannois et d'Orgemont du Rupélien (Oligocène inférieur) du Bassin Parisien, de code 107AK01, (non identifiés sur site) ;
- Masses et Marnes du Gypse de l'Eocène du Bassin Parisien, de code 113AG03, (non identifiées).



**Figure 13 : Entités hydrogéologiques locales (niveau 3)**  
(Source : BD Lisa)

Les 3 premières entités locales sont incluses dans le Grand Système multicouche de l'Oligo-Miocène du Bassin Parisien (entité hydrogéologique de niveau 1, n°107).

La quatrième entité mentionnée est incluse dans le Grand Système multicouche de l'Eocène du Bassin Parisien

<sup>1</sup> Données issues du référentiel hydrogéologique BDLISA

(entité hydrogéologique de niveau 1, n°113).

La cartographie SIGES Seine Normandie présentant les isopièzes de la nappe de l'Oligocène la situe au droit du site entre les isopièzes 110 m NGF et 120 m NGF, sous réserve de la présence de l'aquifère. Des circulations erratiques d'une nappe de versant sont possibles sur le site, nourries par la nappe de l'oligocène (un sondage a rencontré, en novembre 2018, de l'eau en subsurface au toit des argiles vertes). Cette nappe de versant rejoint le bas du versant et vient alimenter la partie basse du secteur.

### C. RISQUES NATURELS

#### **Sensibilité aux remontées de nappes**

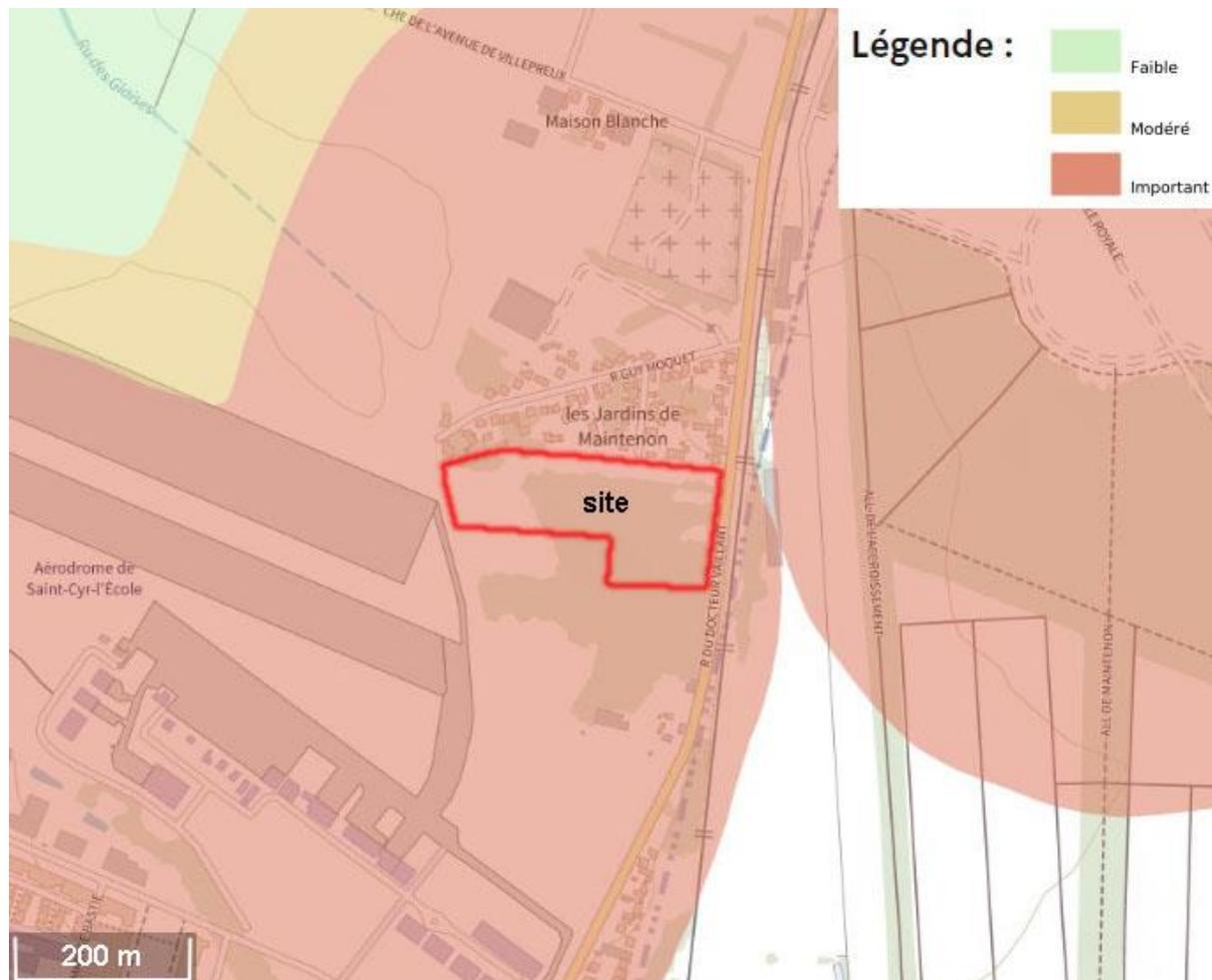
Le secteur d'étude est répertorié en zone potentiellement sujette aux inondations de cave.



**Figure 14 : Carte d'exposition aux remontées de nappes**  
(Source : Taloen)

**Exposition au retrait gonflement des argiles**

Concernant l'argilosité du secteur, la cartographie de l'aléa retrait-gonflement lié aux argiles indique une exposition forte (<http://www.georisques.gouv.fr/>).



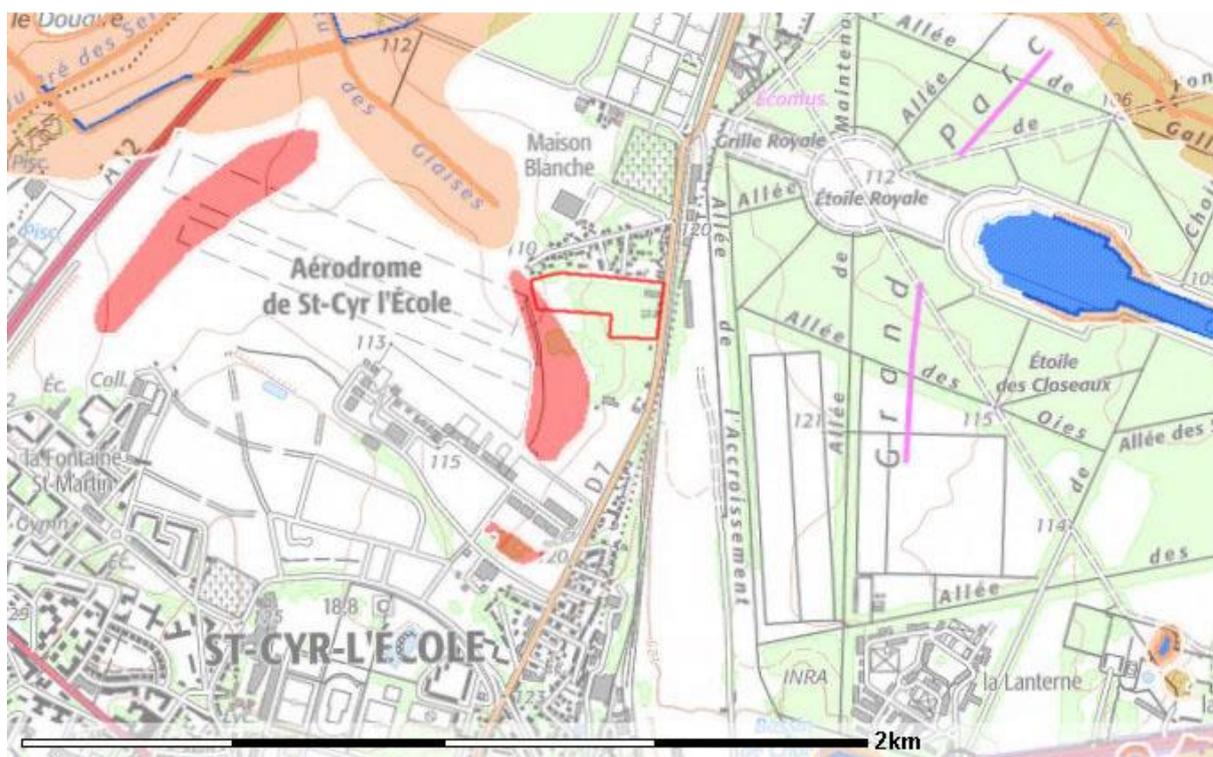
**Figure 15 : Carte de l'exposition du site au retrait-gonflement des argiles**  
(Source : Géorisques)

#### D. ENVELOPPE D'ALERTE DE ZONES HUMIDES

Il est possible, *a priori* d'un diagnostic de zone humide, d'obtenir des informations quant au caractère supposé ou avéré humide d'un site. Ces informations sont disponibles à la lecture de la carte des enveloppes d'alerte zones humides réalisée par la DRIEAT. Cette carte partitionne la région Ile-de-France en plusieurs classes selon la probabilité de présence d'une zone humide et la méthode utilisée pour la délimitation (<https://carto2.geo-id.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=005d7aa8-8890-4dd1-acf7-367fae668094>).

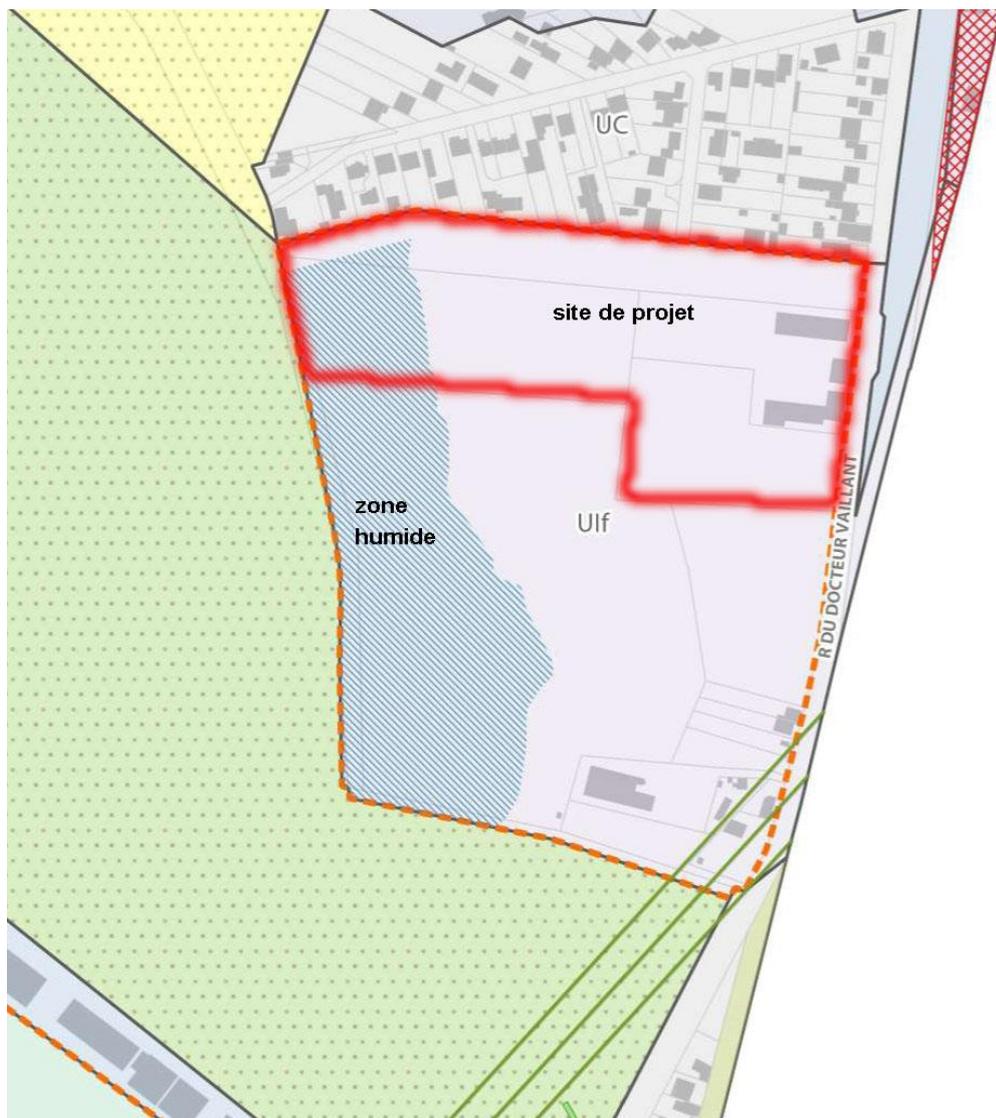
A la lecture de cette carte, il apparait que le secteur en point bas du site est classé en enveloppe d'alerte des zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser (classe A). Cette zone humide a été définie dans le SAGE de la Mauldre.

- Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
- Classe B: Zones humides probables dont la caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser
- Classe D: Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique.
- Classe C: Manque d'information ou faible probabilité de présence de zones humides



**Figure 16 : Localisation des enveloppes d'alerte de zones humides au droit du site d'étude**  
(Source : DRIEAT Ile-de-France)

Dans le cadre de son PLU, la commune de Saint-Cyr-l'Ecole a localisé une emprise de la zone humide sur le plan de zonage. L'emprise notée sur le plan de zonage du Plu est plus grande que celle identifiée au SAGE.



**Figure 17 : Extrait du plan de zonage du PLU identifiant la zone humide**  
(Source : PLU)

## E. BIODIVERSITE ET PATRIMOINE

Le périmètre d'étude n'est pas concerné par une zone de protection environnementale.

Deux ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) sont répertoriées sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole :

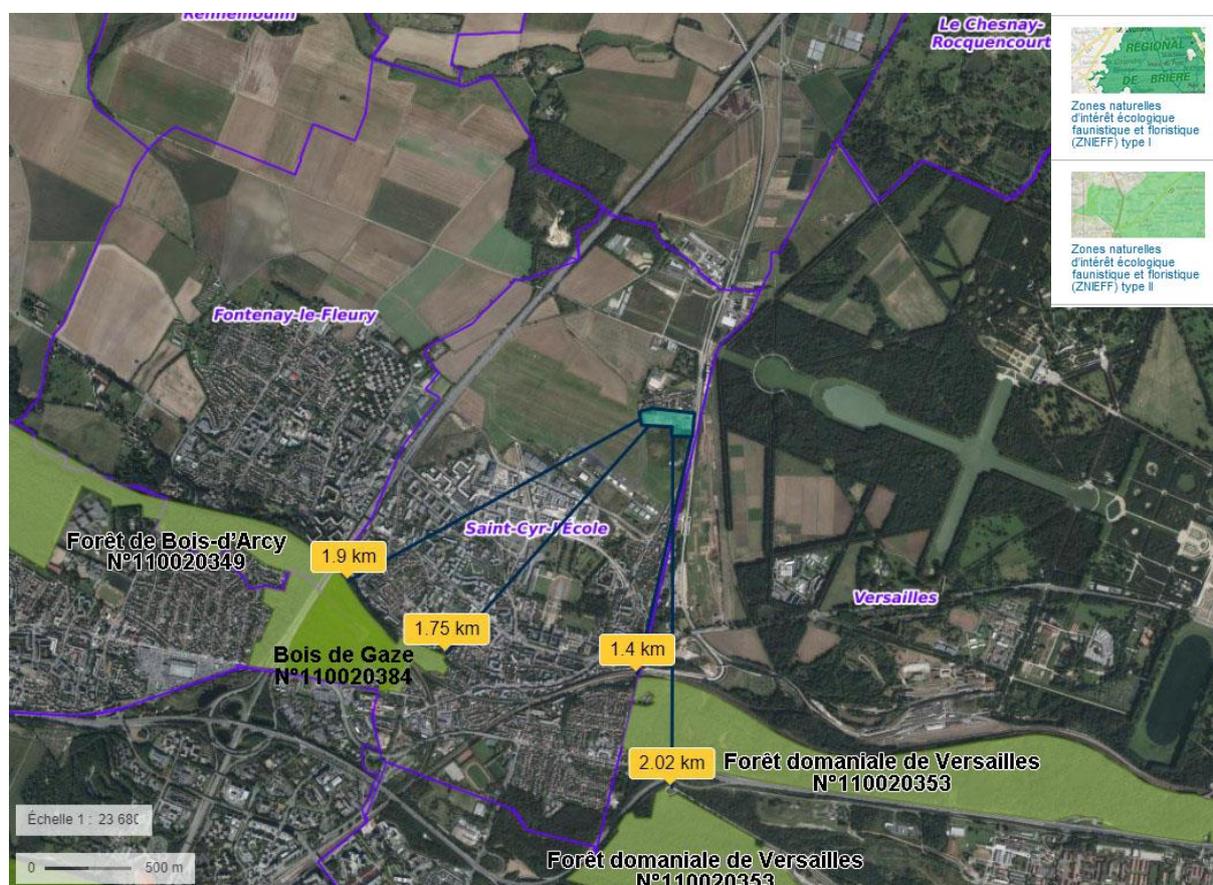
- Une ZNIEFF de type I « Bois de Gaze » (identification nationale 110020384), qui couvre une superficie de 25 ha, localisée à environ 1,9 km au sud du site d'étude.
- Une ZNIEFF de type II « Forêt de Bois-d'Arcy » (identification nationale 110020349) qui s'étale sur 574 ha. Elle est identifiée en extrémité sud-ouest de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole, à environ 1,7 km.

La ZNIEFF de type I est incluse dans la ZNIEFF de type II.

Une autre ZNIEFF est localisée dans un rayon de 2 km autour du site : C'est une ZNIEFF de type II, « Forêt domaniale de Versailles », (identification nationale 110020353), d'une surface de 974 hectares, localisée sur la commune de Versailles et située à environ 1,4 km au sud du site d'étude.

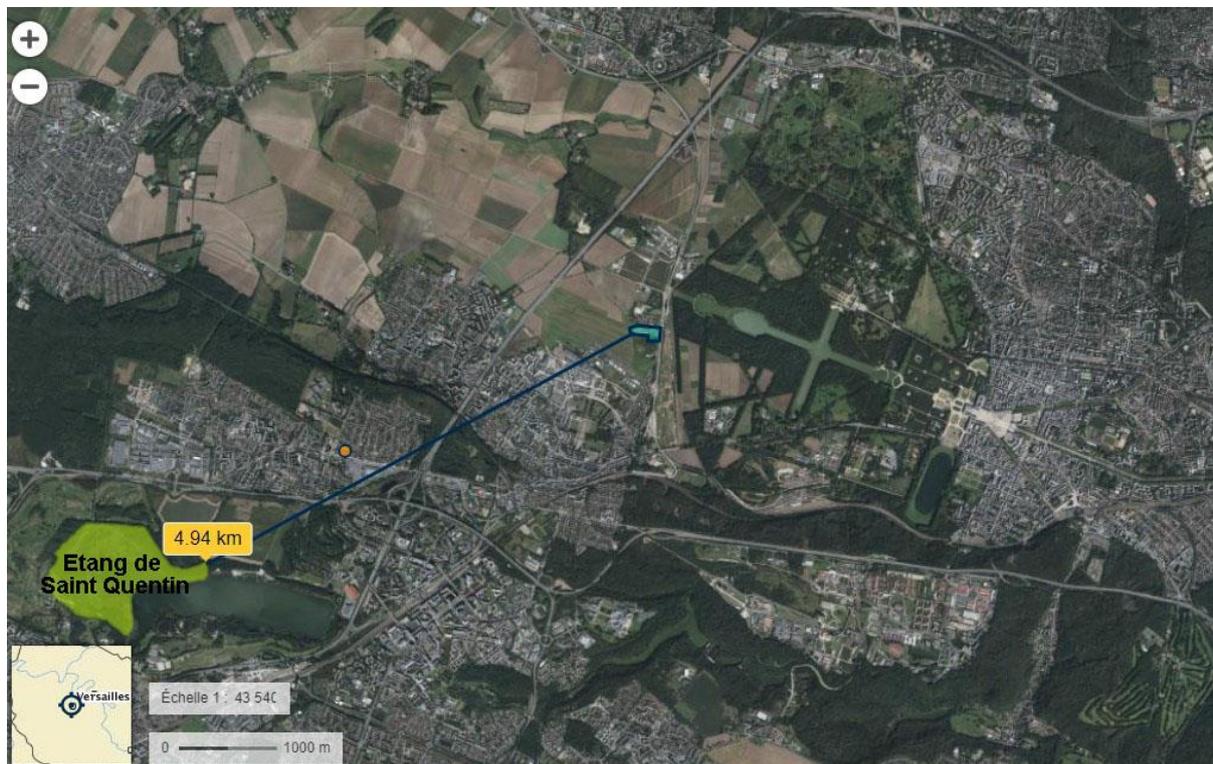
Les ZNIEFF de type I et II sont des zones identifiées de par leur importance écologique vis-à-vis de la faune, de la flore et des habitats. Elles ne possèdent pas de protection juridique au sens strict mais doivent néanmoins être considérées comme des enjeux à part entière dans la conception de projet.

Ces deux ZNIEFF sont séparées du site d'étude par des infrastructures urbaines plus ou moins denses, ne permettant pas d'établir un lien efficace entre elles et le site de projet.



**Figure 18 : Localisation des ZNIEFF sur et autour du site d'étude**  
(Source : Géoportail)

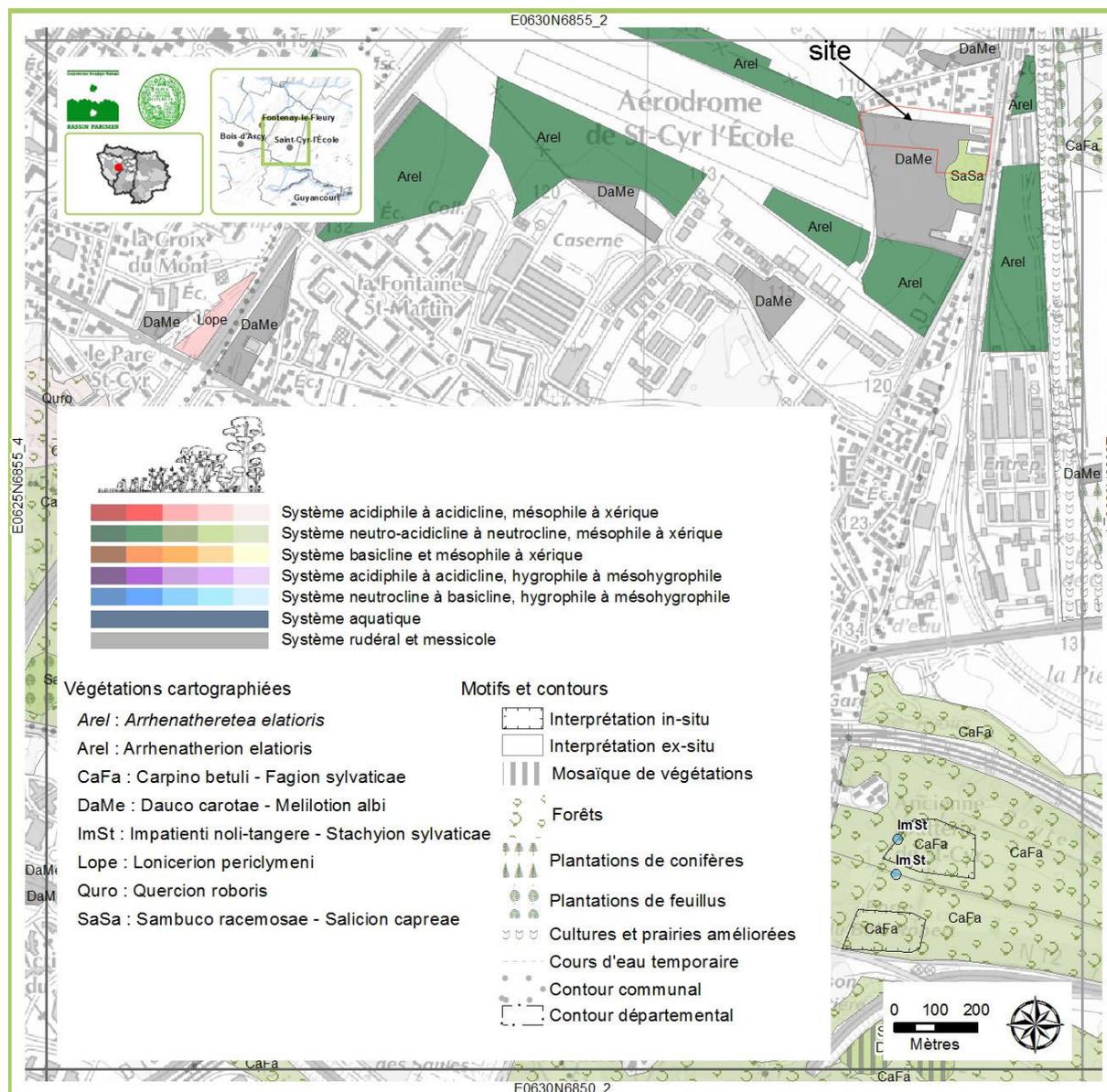
Aucun site Natura 2000 n'est répertorié sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 4,9 km au sud-ouest du site d'étude, il s'agit de « l'Etang de Saint-Quentin » identifié comme site Directive Oiseaux (FR1110025). Ce site Natura 2000 s'étend sur 96 ha qui appartiennent aux communes de Montigny-le Bretonneux et Trappes (78).



**Figure 19 : Localisation du sites Natura 2000 le plus proche du secteur d'étude**  
(Source : Géoportail)

## F. DONNEES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Une grande partie de la parcelle est dans l'alliance *Dauco carotae- Melilotion albi* qui correspond aux friches rudérales mésophiles. Donc non référencé dans une alliance hygrophile<sup>1</sup>. Une petite partie est dans l'alliance *Sambuco – Salicion capreae*, alliance mésophile.



<sup>1</sup> <http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/friches-ruderales-pluriannuelles561/>

### G. CONCLUSION DU VOLET DOCUMENTAIRE

En conclusion, l'enquête documentaire apporte les éléments suivants :

- Le référentiel pédologique de l'Île-de-France indique la présence de Luvisols Typiques, des sols identifiés comme *pro parte* par l'arrêté du 24 juin 2008 dont le caractère hygrophile reste à vérifier par la réalisation de sondages pédologiques ;
- Aucun cours d'eau dans l'emprise du site d'étude. Le ruisseau de Glaises prend sa source à environ 80 m de l'extrémité ouest du site d'étude ;
- Des circulations d'eau au toit des Argiles vertes de Romainville sont possibles au droit du site, venant alimenter les points bas du secteur. Le secteur est potentiellement sujet aux inondations de cave ;
- Le site subit des expositions fortes au retrait-gonflement des argiles ;
- Une enveloppe d'alerte zone humide dont le caractère humide est avéré (SAGE) et les limites à préciser est présente en partie basse du site d'étude.
- Le contexte phytosociologique du site est dominé par des friches rudérales mésophiles.

**La présence d'une enveloppe d'alerte de zones humides, les caractéristiques pédologiques (Luvisols), la présence d'un cours d'eau à proximité du site et des circulations d'eau de versant corroborent les suspicions de présence d'une zone humide sur le site ou sur une partie. D'autres informations, notamment les alliances végétales existantes tendent au contraire à montrer le caractère non hygrophile du secteur.**

**Il est donc nécessaire de mener une expertise précise de terrain, notamment sur les critères pédologiques et floristiques, afin de statuer sur le caractère hygrophile du site.**

### 3. OBSERVATIONS DE TERRAIN

#### 3.1. OBSERVATIONS DE LA PARCELLE D'ACCUEIL

Le site est actuellement en cours de construction, l'état initial décrit ci-après se base donc également sur les visites réalisées en 2018.

En 2018, le site correspondait à différents espaces et recouvrements associés :

- Un site en friche, avec des bâtiments industriels à l'abandon des déchets dans les bâtiments et les abords, des revêtements imperméables pour permettre le passage des véhicules laissés à l'abandon ;
- des espaces libres en friche avec la zone humide en point bas et une zone non aedificandi ;
- des espaces libres transformés en jardins familiaux par les riverains en partie nord.



**Figure 21 : Etat initial du site observé en 2018 sur photo aérienne**



Bâtiments et abords



Vue des abords



Espaces en friche



Espaces en friche



Jardins familiaux



Jardins familiaux

**Figure 22 : Photographies du site, état initial en 2018**  
(Atelier d'Ecologie Urbaine - 2018)

En 2018 la zone humide n'était pas accessible en raison de l'état du terrain, milieu en friche avec des buttes de terres enfichées et un bosquet très dense envahi de ronces et autre végétation.

Le site a fait l'objet de travaux, démolitions des bâtiments existants au moment de la visite de 2018, constructions de nouveaux bâtiments, réalisation d'une noue, remblaiements.



**Figure 23 : Photo de la zone dite humide en 2023**  
(Atelier d'Ecologie Urbaine – 20/07/2023)

### **3.2. PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES LIEES AU SITE**

Une partie de l'emprise de la zone humide identifiée au PLU a été remblayée par des matériaux de démolition, la partie haute du site, notamment la parcelle 0012, a également fait l'objet de défrichage et d'apport de matériaux. Sur ces emprises, des sondages à la tarière à main n'ont pu être effectués, les investigations ont consisté en la réalisation de sondages à la pelle mécanique afin de révéler l'épaisseur de remblais et retrouver le niveau du terrain naturel avant remblaiement, ainsi vérifier la lithologie sous ces remblais.

Un plan préalable de localisation des sondages a été réalisé en prenant en compte l'enveloppe d'alerte de la zone humide et ses limites, la topographie du site, les observations et remarques faites par les services de la DDT des Yvelines. En effet lors d'une visite en avril 2023, la DDT a observé des traces réductiques et rédoxiques dans les sols en partie moyenne du site.

La position des investigations sur site a donc dû être adaptée selon :

- Les possibilités d'accès,
- Les observations de terrain,
- Le caractère remanié du milieu.

### **3.3. MOYENS MIS EN ŒUVRE**

Dans le cadre de cette mission, les relevés et observations ont été effectués le jeudi 20 juillet 2023 par un temps chaud (19°C à 25°C entre 10h et 18h) et sec (0,0 mm de précipitation).

D'après les données de la station météo de Vélizy-Villacoublay, située à environ 10 km à l'est du site, le mois de juillet 2023 a enregistré 22,4 mm de pluie entre le 1<sup>er</sup> et le 20<sup>ème</sup> jour du mois, soit 8,5 mm de plus qu'à la même période en juin 2022 (13,9 mm entre le 1<sup>er</sup> et le 20<sup>ème</sup> jour du mois).

(Source : <https://www.infoclimat.fr/climatologie-mensuelle/07147/juillet/2023/villacoublay-velizy.html>).

#### **A. PROTOCOLE D'ETUDE**

Le protocole d'étude comprend :

- La réalisation de sondages pédologiques à la tarière à mains descendus à 1,00 m de profondeur ou au refus et identification des matériaux (texture, couleur) ;
- La réalisation de fouilles à la pelle mécanique avec identification des matériaux ;
- Une caractérisation des horizons pédologiques au sens du tableau GEPPA 1981 ;

- Un inventaire de la végétation et des habitats présents sur le site ;
- Une identification de leur caractère hygrophile selon l'Annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008 ;
- Une cartographie des zones humides si identifiées à partir des données pédologiques et floristiques ;
- Une synthèse des suites à donner le cas échéant en accord avec les diverses réglementations.

## B. PEDOLOGIE

Les investigations ont concerné :

- Un repérage des points au GPS ;
- La réalisation de 8 sondages pédologiques dont la localisation a été choisie en fonction des observations de terrain et de la topographie. Ces sondages ont été réalisés avec une tarière manuelle (nommés TAM) de 45 mm de diamètre et à la pelle mécanique (nommés SPM). Les observations de sols se font par passes successives de 20 à 30 cm.

Une description lithologique est faite en se fondant sur les références suivantes :

- DTU 11.1 : travaux de sondages des sols de fondations : annexe A- Dénomination provisoire des sols rencontrés ;
- Norme P11-301 : terminologie ;
- Guide pour la description des sols. INRA 1995 ;
- Dictionnaire de Géologie. Foucault et Raoult, MASSON édit ;
- Référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) ;
- Annexe 1.1.3 de l'arrêté précité adapté d'un article du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981) ;
- Guide d'identification et de délimitation des sols de zone humide (MEDDE, GIS Sol, 2013).

La localisation des points de sondage a été réalisée sur site par un GPS GARMIN eTREX en système WGS84, avec une incertitude de l'ordre de 2 m en x, y et de 5 m en z.

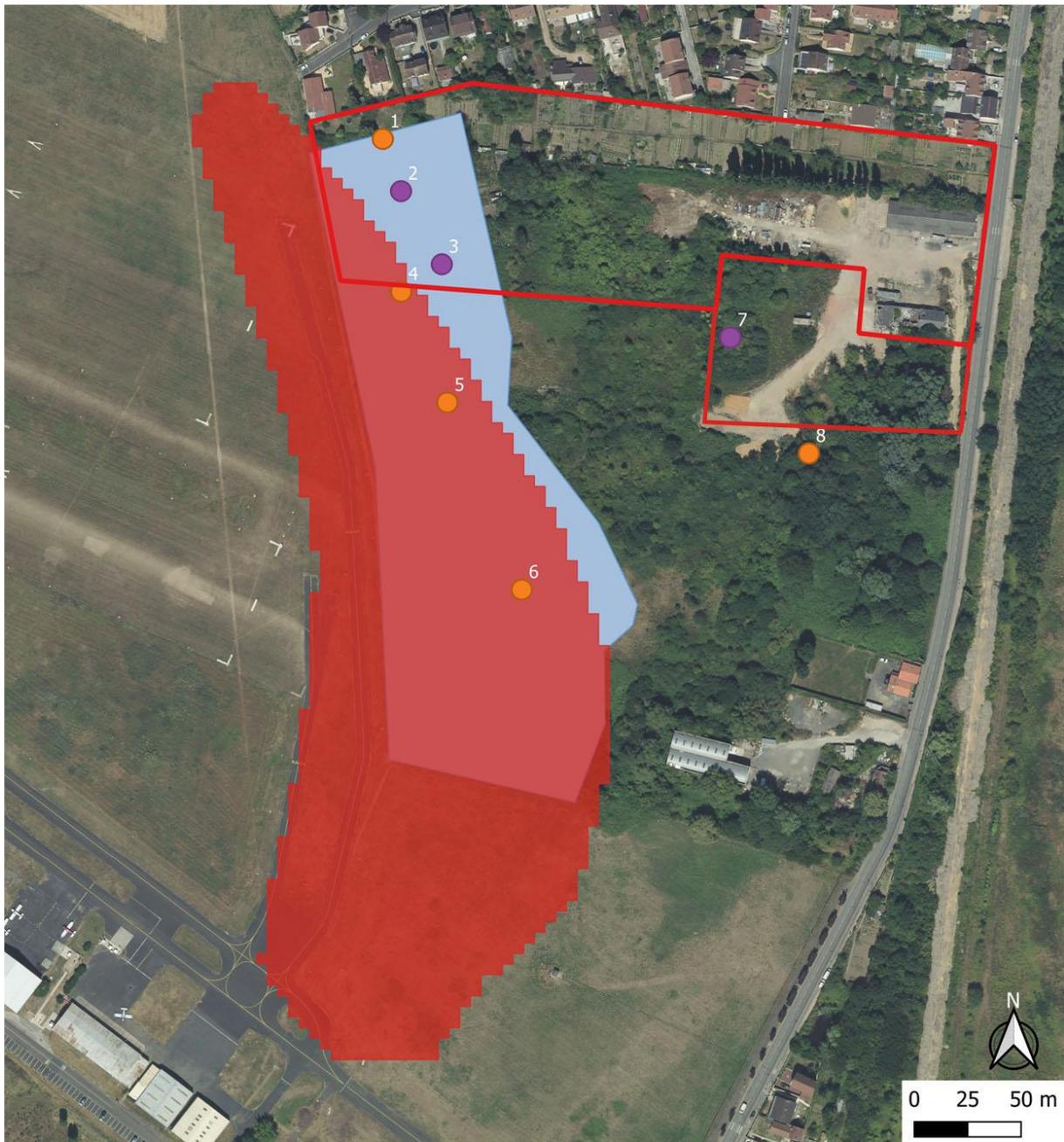
| Sondage | Profondeur (m) | Latitude   | Longitude |
|---------|----------------|------------|-----------|
| TAM1    | 1m00           | 48,812349  | 2,07399   |
| SPM2    | 1m30           | 48,812129  | 2,074110  |
| SPM3    | 1m35           | 48,8118213 | 2,0743757 |

|      |      |            |           |
|------|------|------------|-----------|
| TAM4 | 1m00 | 48,811703  | 2,074119  |
| TAM5 | 1m00 | 48,811236  | 2,0744209 |
| TAM6 | 1m00 | 48,810447  | 2,074909  |
| SPM7 | 2m30 | 48,811525  | 2,0762201 |
| TAM8 | 0m45 | 48,8110382 | 2,0767286 |

**Tableau 1 : Coordonnées et profondeurs des sondages réalisés**

Compte tenu du contexte du site, en cours de travaux, avec des aménagements bien avancés et des terrains remaniés, les sondages ont été localisés :

- De part et d'autre de la limite de zone humide identifiée par la DRIEAT (identifiée par le SAGE),
- Dans l'emprise de la zone humide localisée dans le plan de zonage du PLU, bien qu'une partie de celle-ci ait été remblayée,
- Sur l'emprise de la parcelle 12 proche de la zone où la DDT avait identifié des traces réductiques et rédoxiques.



 Emprise du projet

Sondages pédologiques

 Sondage à la tarière manuelle

 Sondage à la pelle mécanique

Enveloppe d'alerte zone humide DRIAT

 Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.

 Zone Humide du PLU

**Figure 24 : Localisation des sondages pédologiques**

### C. LA VEGETATION AU DROIT DU SITE

Pour le critère floristique, 5 placettes végétales de 10 m<sup>2</sup> ont été réalisées selon la méthodologie détaillée par l'arrêté du 24 juin 2008. Pour chacune des placettes la méthodologie suivante a été appliquée :

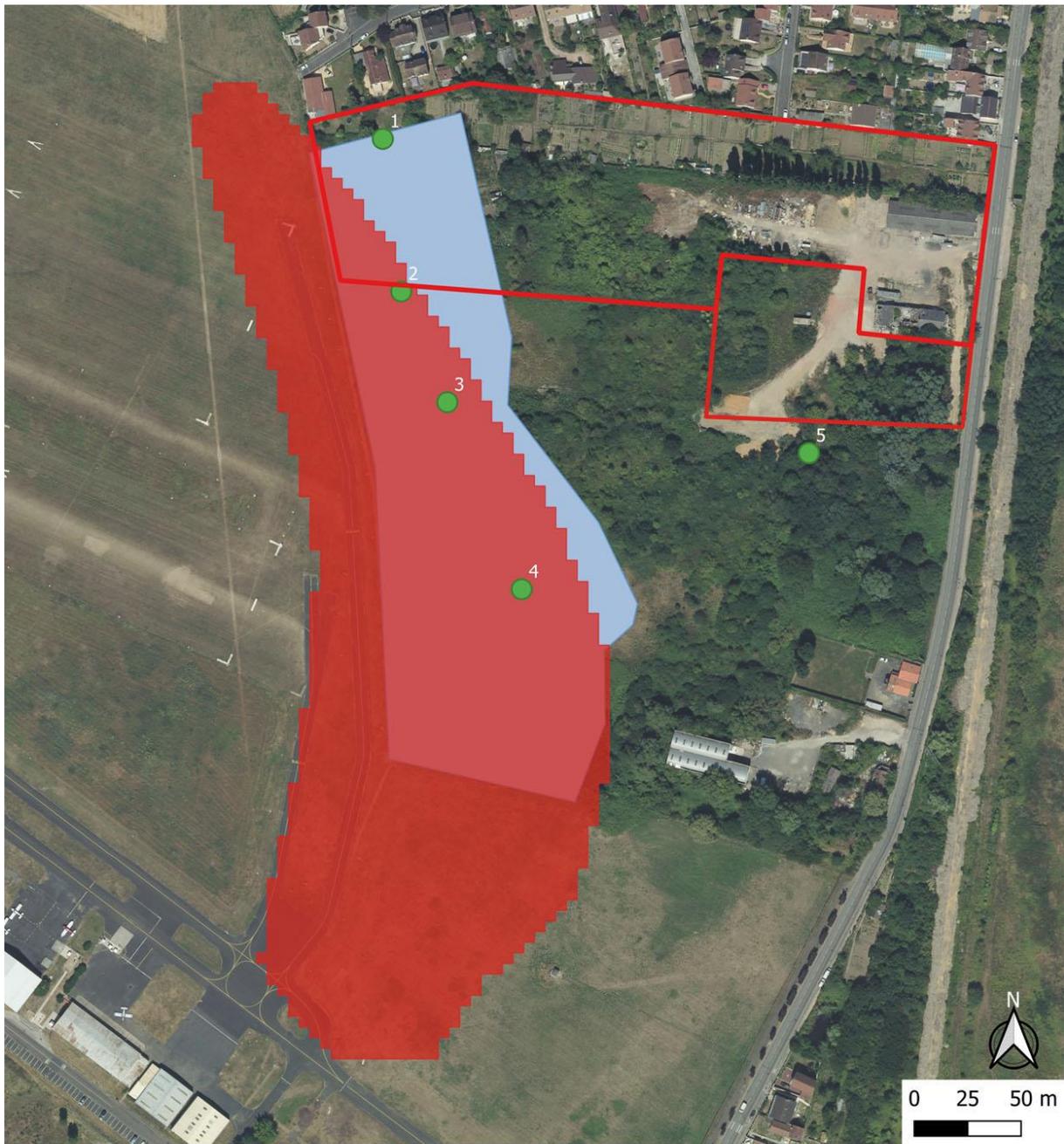
- Pour chaque strate (arborée, arbustive et herbacée) l'ensemble des espèces ont été inventoriées et leur pourcentage d'occupation du sol déterminé ;
- Pour chaque strate, les espèces ont été classées par ordre décroissant de leur pourcentage d'occupation ;
- Pour chaque strate, une **liste d'espèces dominantes** a été établie prenant en compte les espèces permettant d'atteindre, en cumulé, 50% du recouvrement total. Les espèces non présentes dans ces 50% cumulés mais possédant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20% sont également intégrées à cette liste ;
- Les listes obtenues pour chaque strate sont ensuite regroupées en **une unique liste d'espèces dominantes toutes strates confondues** ;
- Le caractère hygrophile des espèces dominantes est ensuite étudié suivant la « Liste des espèces indicatrices de zone humide » présentée dans l'Arrêté du 24 juin 2008. Si 50% ou plus de ces espèces sont présentes dans cette liste, la placette végétale est **considérée comme indicatrice de zone humide** selon le critère floristique.

L'implantation des placettes est détaillée ci-après.

| Placette végétale | Latitude  | Longitude |
|-------------------|-----------|-----------|
| PV 1              | 48,812349 | 2,07399   |
| PV 2              | 48,811703 | 2,074119  |

|      |            |           |
|------|------------|-----------|
| PV 3 | 48,811236  | 2,0744209 |
| PV 4 | 48,810447  | 2,074909  |
| PV 5 | 48,8110382 | 2,0767286 |

**Tableau 2 : Localisation des placettes végétales**



□ Emprise du projet

● Placettes végétales

Enveloppe d'alerte zone humide DRIEAT

■ Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.

■ Zone Humide du PLU

**Figure 25 : Localisation des placettes végétales**

### 3.4. CARACTERISATION DE LA PEDOLOGIE AU DROIT DU SITE

#### A. DESCRIPTION LITHOLOGIQUE DES SONDAGES

Les descriptions des sondages et horizons, ainsi que les photographies associées figurent en **Annexe 1**. Une synthèse des profils lithologiques rencontrés et des classes de sols selon le GEPPA correspondantes est présentée ci-après.

Aucune arrivée d'eau n'a été notée dans les sondages.

| Sondages | Profondeur | Lithologie rencontrée  | Hydromorphie | Classe GEPPA ZH |
|----------|------------|--|--------------|-----------------|
| TAM1     | 1m00       | Limon brun à cailloutis (0m20)<br>Limon brun à cailloutis, cailloux et débris de remblais (0m20)<br>Remblais (débris de brique, caillasse et résidus noirs) (0m40)<br>Limon beige (0m20)   | NON          | Hors classe     |
| SPM2     | 1m30       | Remblais récents composés de matériaux de démolition, matrice limono-sableuse, racines et radicelles (0m80)<br>Limon brun noir à petits et gros cailloux (cm au dm) (0m10)<br>Matrice limoneuse noire, bois en décomposition, odeur, déchets de démolition et autres, débris de canalisations (remblais variés) (0m40)               | NON          | Hors classe     |
| SPM3     | 1m35       | Remblais récents, matrice sablo-limoneuse beige, racines (0m45)<br>Remblais de démolition, matrice limono-sableuse grise, débris de verre, plastiques, tissus, bois, cailloux calcaires (cm au dm) (0m75)<br>Limon sableux noir, morceaux de briques (0m15)  | NON          | Hors classe     |
| TAM4     | 1m00       | Limon brun-gris à racines et cailloutis (0m30)<br>Limon brun à cailloutis et traces rouille légères (0m30)<br>Limon brun à cailloutis à résidus de brique et traces rouille (0m40)   | Légère       | IVc             |
| TAM5     | 1m00       | Limon sableux brun à petits cailloux calcaires et racines (0m05)<br>Limon sableux fin brun clair à cailloutis calcaires à racines (0m20)<br>Limon sableux fin à cailloutis brun-ocre à bouts de bois (0m45)<br>Limon sableux ocre (0m30)   | NON          | Hors classe     |
| TAM6     | 1m00       | Limon passagèrement argileux brun clair - grisâtre à racines (0m25)<br>Limon légèrement argileux brun à traces rouille éparses (0m15)<br>Limon argileux brun compact à traces rouille plus ou moins marquées (0m60)  | Légère       | IVc             |
| SPM7     | 2m30       | Remblais récents composés d'une matrice argilo-sableuse (0m90)<br>Horizon pédologique argilo-sableux noir (0m20)<br>Marnes grisâtres correspondant aux strates du Stampien, avec traces rouille (0m30)<br>Argiles vert-bleu correspondant aux Argiles Vertes de Romainville avec traces rouille et bleu au niveau des racines (1m00) | NON          | Hors classe     |
| TAM8     | 0m45       | Limon brun à racines (0m10)<br>Limon brun à cailloutis et cailloux calcaires (0m35)<br>Refus sur cailloux  | NON          | Hors classe     |

**Tableau 3 : Synthèse des profils lithologiques et classes GEPPA associées**

La campagne réalisée lors de cette étude a mis en évidence une succession lithologique relativement hétérogène compte tenu de la topographie du site et des remaniements de terre.

Les sondages réalisés en partie basse du site révèlent la présence de remblais plus ou moins récents :

- Les sondages SPM2 et SPM3 sont constitués de remblais récents en surface, mais également de remblais plus anciens qui constituent le terrain naturel de la zone humide identifiée au PLU.
- La présence des remblais anciens est confirmée par le sondage TAM1.
- Les sondages TAM4, TAM5 et TAM6 semblent montrer une lithologie plus représentative des sols en place, constitués de limons.

La coupe type d'un profil pédologique est précisée sur la figure suivante avec les 3 horizons majoritairement rencontrés.



**Figure 26 : Lithologie représentative des sols rencontrés sur le site (TAM4)**

Le premier horizon (1) est constitué de limon brun, présentant des racines et qui se prolonge jusqu'à environ 20 à 30 cm. Cet horizon peut contenir des cailloux calcaires.

Le second horizon (2) correspond à des limons bruns plus ou moins argileux, présentant des cailloutis et des cailloux. Cet horizon est observé jusqu'à environ 70 cm. Certains sondages présentent des traces rouille éparses.

Enfin, le dernier horizon (3), correspondant à des limons bruns plus ou moins argileux. Certains sondages présentent des traces rouille éparses.

Les sondages réalisés en partie moyenne haute du site (SPM7 et TAM8) montrent une certaine hétérogénéité, toutefois le sondage TAM 8 a été arrêté à 45 cm. Il ne montre aucune trace d'hydromorphie.

Concernant le sondage SPM7, sous les remblais et l'horizon considéré comme le TN les matériaux en place sont notés des traces colorées dont on explique l'origine.

Ainsi, sous un remblai d'environ 90 cm de hauteur, on note un terrain naturel constitué d'un horizon pédologique puis des marnes grises et argiles vertes représentatives de la géologie en place au droit du secteur (voir carte géologique figure 9, g1 Stampien inférieur).

Sous le TN le sondage rencontre la formation des argiles de Romainville en place ou altérée, dans cette formation, le fer à l'état ferreux donne une coloration uniforme verdâtre/bleuâtre aux matériaux. Les argiles vertes présentent des traces rouille éparses et des traces bleues associées à des racines.

La couleur naturelle bleu-vert des Argiles de Romainville ne doit pas être confondue avec un horizon réductique résultant d'un engorgement permanent du sol. L'hydromorphie est liée à un battement de nappe. Les traces colorées dans les matériaux de la formation des Argiles vertes de Romainville ne sont pas liées à un battement de nappe mais à des réactions d'oxydo-réduction racinaires liées aux exsudats acides. On ne peut pas considérer cette coloration comme de l'hydromorphie.



zone sont des facteurs favorables à la présence d'une zone humide. Tandis que le remaniement des sols, la faible pluviométrie des mois précédents peuvent influencer les données pédologiques locales.

Sur la partie moyenne et haute aucun indice de zone humide, tant végétal que pédologique, n'a été observé, les traces colorées identifiées ne correspondent pas à de l'hydromorphie dans un profil pédologique mais à des réactions racinaires dans une formation géologique en place.

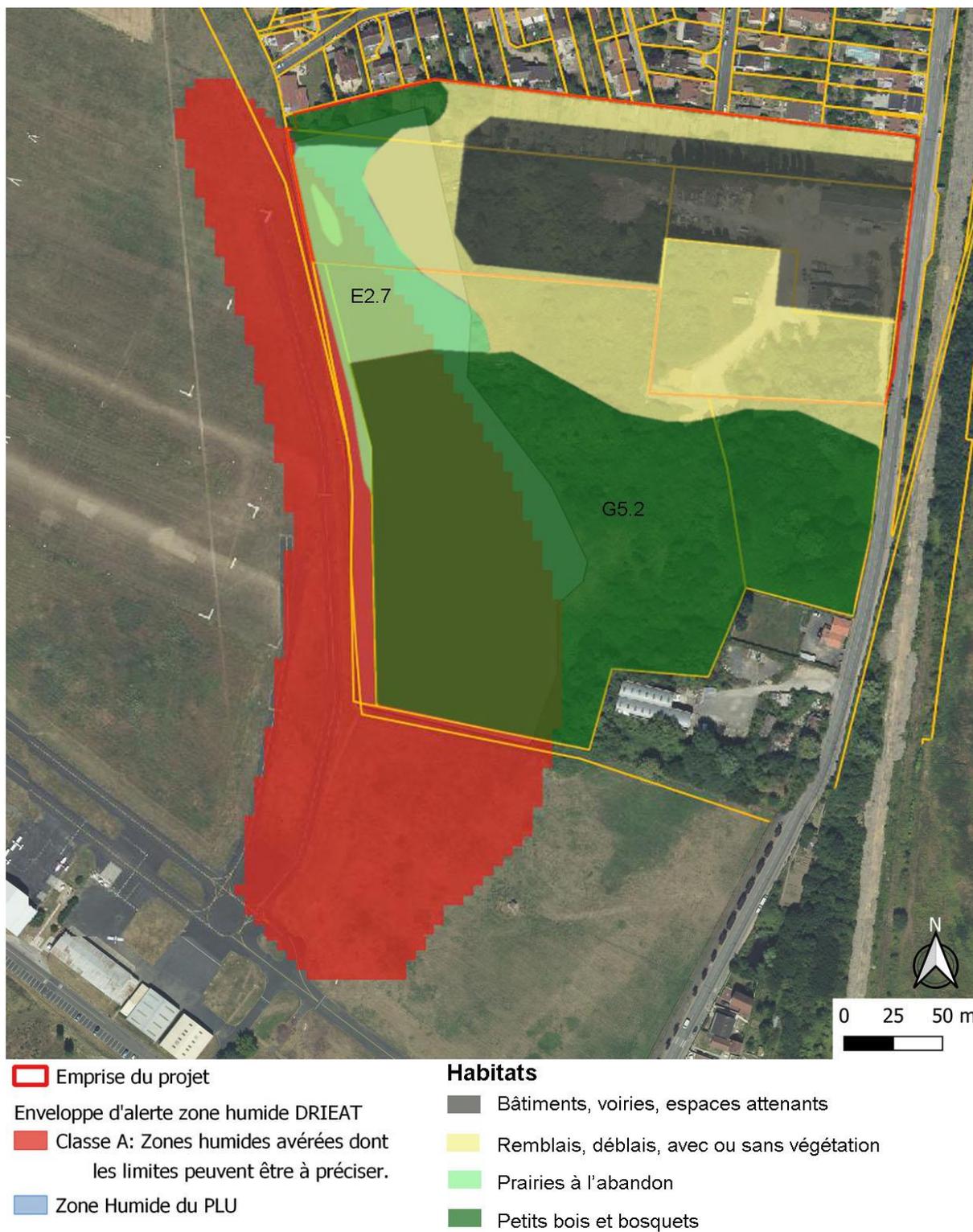
### **3.5. CARACTERISATION DE LA FLORE AU DROIT DU SITE**

#### **A. HABITATS AU DROIT DU SITE**

les milieux ont fait l'objet de nombreux remaniements en raison des travaux en cours sur le site.

Les anciens jardins familiaux

- Bâtiments à usage d'activités, voiries, espaces attenants,
- Zones remblayées, déblayées, envahies ou non de végétation,
- Prairies à l'abandon Code EUNIS E2.7.
- Petits bois et bosquets EUNIS G5.2 (Code Corine 84.3).



**Figure 29 : Cartographie des habitats au droit du site**

Les habitats E2.6 et G5.2 sont des habitats identifiés comme *pro parte* dans l'arrêté du 24 juin 2008 et nécessitant donc la réalisation de placettes végétales afin de statuer sur leur caractère hygrophile.

## B. DETAIL DES PLACETTES VEGETALES REALISEES

Afin de caractériser le caractère humide des habitats identifiés sur site, 5 placettes végétales ont été réalisées. Le tableau ci-dessous résume, pour chaque placette, la liste unique d'espèces dominantes toutes strates confondues et les conclusions relatives en termes d'hygrophilie.

| Placette végétale | Liste unique d'espèces dominantes toutes strates confondues  | Placette considérée comme indicatrice de ZH selon l'arrêté du 24 juin 2008 |
|-------------------|--|--|
| PV 1              | <i>Heracleum sphondylium</i>   | Non  |
| PV 2              | <i>Calamagrostis epigejos</i><br><i>Urtica dioica</i>  | Non  |
| PV 3              | <i>Prunus spinosa</i><br><i>Galium aparine</i>   | Non  |
| PV 4              | <i>Sambucus nigra</i><br><i>Cornus sanguinea</i><br><i>Rubus fruticosus</i><br><i>Calamagrostis epigejos</i> | Non  |
| PV 5              | <i>Robinia pseudoacacia</i><br><i>Cornus sanguinea</i><br><i>Hedera helix</i>                                | Non  |

**Tableau 4 : Résumé des conclusions relatives aux investigations floristiques**  
*En gras, les espèces indicatrices de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008*

Le détail des placettes végétales est présenté en **Annexe 2**.

Parmi les espèces relevées dans les placettes végétales, aucune espèce n'est indicatrice de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008.

## C. SYNTHÈSE FLORISTIQUE EN TERMES DE ZONES HUMIDES

La végétation observée sur l'emprise du site d'étude est caractérisée par des prairies abandonnées, et des petits bois et bosquets majoritairement dominés par des espèces communes de friche.

Cinq placettes végétales ont été réalisées sur site, parmi les espèces inventoriées, aucune ne fait partie de la liste des espèces hygrophiles selon l'arrêté du 24 juin 2008.

**De fait, aucune placette végétale réalisée sur site n'est indicatrice de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008.**

### **3.6. CROISEMENT DES DONNEES PEDOLOGIQUES ET FLORISTIQUES**

L'ensemble des sondages pédologiques réalisés ont mis en évidence la présence de sols de classes IVc ou Hors classe selon le référentiel GEPPA, soit aucune classe qui ne soit indicatrice de zones humides.

Les conditions topographiques du site tendent à favoriser la localisation d'une zone humide en point bas, tandis que les remaniements des sols, liés au projet ou antérieurs à celui-ci, peuvent avoir modifié les conditions initiales amenant aux données actuellement mises en évidence.

Les traces de couleur observées dans les argiles vertes de Romainville correspondent à des réactions racinaires dans la formation géologique.

La végétation observée est caractéristique des prairies mésophiles et de petits boisements et bosquets. Ces habitats étant identifiés comme un habitat *pro parte* par l'arrêté du 24 juin 2008, des inventaires floristiques ont été menés.

Les relevés floristiques sur 5 placettes n'ont démontré la présence d'aucune espèce référencée sur l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008 comme espèce végétale hygrophile. Aucune des placettes végétales n'est donc indicatrice de zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

## 4. SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Les parcelles concernées par le projet de bâtiments à usage d'activités technologiques et artisanales sur la commune de Saint-Cyr-l'École (78) ont fait l'objet d'une expertise multicritères visant à confirmer ou infirmer la présence de zones humides.

L'enquête documentaire réalisée a permis de soulever des problématiques de zones humides : la présence du site au niveau d'une enveloppe d'alerte zones humides avérées selon la cartographie de la DRIEAT Ile de France (issus du SAGE), ainsi qu'une délimitation sur le zonage du PLU, la proximité à un cours d'eau, des circulations d'eau en versant et la présence supposée de Luvisols typiques favorables à la formation de zones humides.

Dans le cadre de la mission, 8 sondages pédologiques ont été réalisés au droit du site d'étude le 20 juillet 2023. Les coupes de l'ensemble des sondages révèlent une pédologie relativement hétérogène compte tenu de la topographie du site et des déblais-remblais effectués dans le cadre du projet ou antérieurement.

3 sondages semblent présenter une lithologie relativement homogène, composés de limons bruns plus ou moins argileux, deux sondages présentant des traces hydromorphiques de type traits rédoxiques éparses.

De par leur densité et/ou leur profondeur d'apparition, les sondages ont ainsi été catégorisés en classe IVc ou Hors classe d'après le tableau GEPPA. Selon cette classification, aucun des sondages pédologiques n'est indicateur de zone humide.

Des traces de couleur rouille et bleutée ont été mises en évidence dans la formation des Argiles vertes de Romainville en place ou altérée, elles sont liées mais à des réactions d'oxydo-réduction racinaires liées aux exsudats acides et ne peuvent être considérées comme de l'hydromorphie.

Les habitats au droit du site correspondent à des prairies mésophiles et des petits boisements anthropiques, soit des habitats identifiés comme *pro parte* par l'arrêté du 24 juin 2008 et nécessitant la réalisation de placettes végétales. Dans cette optique, 5 relevés floristiques ont été réalisés dans l'emprise du site.

Sur l'ensemble des espèces recensées dans les placettes aucune ne s'est avérée indicatrice de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008, ces placettes ne sont donc pas classées comme indicatrices de zone humide.

**Conformément aux investigations réalisées sur site à la date du 20 juillet 2023 et compte tenu du remaniement des sols et de la destruction probable de la flore sur certaines emprises liée aux travaux d'aménagement, les conclusions sont une absence de caractéristiques hygrophiles.**

**La carte d'enveloppe d'alerte de zones humides de la DRIEAT Ile-de-France (issue du SAGE) informait d'une zone humide avérée, ainsi, prenant en compte sa situation en point bas, les circulations d'eau de versant et la mise en évidence de deux sondages présentant une classe GEPPA IVc (proche des classes définies comme indicatrices de zone humide), il est possible que des aménagements aient modifié les écoulements d'eau vers cette zone humide, la privant d'une partie de son alimentation. On note également la présence d'un réseau enterré à proximité de cette zone humide, sur l'emprise de l'hippodrome, ces réseaux peuvent créer un drainage des eaux de la zone humide.**

## 5. INCIDENCES SUR LE PROJET

Aucune incidence réglementaire concernant les zones humides n'est imputable sur l'emprise du projet. Cependant au vue des caractéristiques des sondages pédologiques réalisés dans l'emprise de la zone humide identifiée par la cartographie DRIEAT et de sa position en point bas, nous préconisons d'adoucir les pentes en bordure du projet pour orienter les eaux de ruissellement vers la zone humide comme cela devait l'être avant aménagement, mais également de compléter l'alimentation de cette zone humide en orientant une partie des eaux pluviales du projet vers celle-ci.

En effet le projet est réalisé en deux phase, l'une en phase 1, en partie nord, l'autre, phase 2 en partie sud. Pour la phase 1, une partie des eaux pluviales issues des toitures sont orientées vers une noue sont ensuite envoyées

vers la zone humide. Les principes de gestion des eaux pluviales de la phase 2 viendraient compléter ces aménagements.

De plus une butte de remblais est visible au sein de la zone humide identifiée par la cartographie de la DRIEAT, elle fait obstacle au bon écoulement des eaux, cette butte devrait être arasée.

Une attention particulière sera portée sur les engins utilisés dans l'emprise de la zone humide, ceux-ci devront être :

- Propres avant l'arrivée sur le chantier afin d'éviter le développement de plantes exotiques envahissantes potentiellement issues d'autres chantiers,
- Adaptés à la portance du sol, pour exercer une pression inférieure ou égale à 350 g/cm<sup>2</sup>.

## **ANNEXES**

|          |                      |
|----------|----------------------|
| Annexe 1 | Profils pédologiques |
| Annexe 2 | Placettes végétales  |

**ANNEXE 1**  
**PROFILS PEDOLOGIQUES**



**SONDAGE A LA TARIERE MANUELLE**

N° sondage :  
**TAM 1**

*Chantier :*  
Saint-Cyr-l'Ecole

*N° Dossier*  
A23/33

*Client :*  
SNC BNB Saint Cyr

*Date :*  
20/07/2023

**Localisation:**

Latitude : 48,812349  
Longitude : 2,07399

Opérateur : VP

| Cote approx. | Prof. / P | Log | Eau | Description lithologique                                  | Observations            |  |
|--------------|-----------|-----|-----|---|-------------------------|--|
|              | 0m00      |     |     |   |                         |  |
|              | 0m10      |     |     | Limons bruns à cailloutis                                 | Remblais                |  |
|              | 0m20      |     |     | Limons bruns à cailloutis, cailloux et débris de remblais |                         |  |
|              | 0m30      |     |     | Remblais (débris de brique, caillasse et résidus noirs)   |                         |  |
|              | 0m40      |     |     |   |                         |  |
|              | 0m50      |     |     |   |                         |  |
|              | 0m60      |     |     |   |                         |  |
|              | 0m70      |     |     |   |                         |  |
|              | 0m80      |     |     |   |                         |  |
|              | 0m90      |     |     | Limons beiges   | Terrain naturel du site |  |
|              | 1m00      |     |     |   |                         |  |

Classe GEPPA : Hors classe



## SONDAGE A LA PELLE MECANIQUE

N° sondage :

**SPM 2**

Chantier :

Saint-Cyr-l'Ecole

N° Dossier

**A23/33**

Client :

**SNC BNB Saint Cyr**

Date :

**20/07/2023**

Localisation:

Latitude : 48,812129

Longitude : 2,07411

| Cote approx. | Prof. / P | Log               | Eau | Description lithologique   | Observations     |
|--------------|-----------|-------------------|-----|--|------------------|
|              | 0m00      |                   |     |  |                  |
|              | 0m20      | [Hatched pattern] |     | Remblais composés de matériaux de démolition<br>Racines dans les 30 premiers centimètres | Remblais récents |
|              | 0m40      |                   |     |  |                  |
|              | 0m60      |                   |     |  |                  |
|              | 0m80      |                   |     |  |                  |
|              | 1m00      | [Dotted pattern]  |     | Limon brun-noir à cailloutis et gros cailloux,<br>Présence d'une odeur d'hydrocarbures   | Terrain naturel  |
|              | 1m20      | [Hatched pattern] |     | Déchets de démolition et autres canalisations<br>et bois en décomposition                |                  |
|              | 1m40      |                   |     |  |                  |



**Classe GEPPA : Hors classe**



## SONDAGE A LA PELLE MECANIQUE

*N° sondage :*

**SPM 3**

*Chantier :*  
Saint-Cyr-l'Ecole

*N° Dossier*  
**A23/33**

*Client :*  
**SNC BNB Saint Cyr**

*Date :*  
**20/07/2023**

**Localisation:**

Latitude : 48,8118213  
Longitude : 2,0743757

| Cote approx. | Prof. / P | Log | Eau | Description lithologique  | Observations           |
|--------------|-----------|-----|-----|---|------------------------|
|              | 0m00      |     |     |   |                        |
|              | 0m20      |     |     | Remblais sablo-limoneux beige à racines   | <i>Remblais récent</i> |
|              | 0m40      |     |     |   |                        |
|              | 0m60      |     |     |   |                        |
|              | 0m80      |     |     | Remblais de démolition limono-sableux gris à débris de verre, de plastique et autres (tissus)<br>Présence de bois et de blocs calcaires | <i>Terrain naturel</i> |
|              | 1m00      |     |     |   |                        |
|              | 1m20      |     |     |   |                        |
|              | 1m40      |     |     | Limons sableux noirs à morceaux de briques  |                        |
|              |           |     |     |   |                        |
|              |           |     |     |   |                        |
|              |           |     |     |   |                        |
|              |           |     |     |   |                        |



**Classe GEPPA : Hors classe**



**SONDAGE A LA TARIERE MANUELLE**

N° sondage :  
**TAM 4**

Chantier :  
Saint-Cyr-l'Ecole

N° Dossier  
A23/33

Client :  
SNC BNB Saint Cyr

Date :  
20/07/2023

Localisation:

Latitude : 48,811703  
Longitude : 2,074119

Opérateur : AA

| Cote approx. | Prof. / P | Log | Eau | Description lithologique                          | Observations |   |
|--------------|-----------|-----|-----|---|--------------|---|
|              | 0m00      |     |     | Limon brun-gris à racines et cailloutis           |              |   |
|              | 0m10      |     |     |   |              |   |
|              | 0m20      |     |     |   |              |   |
|              | 0m30      |     |     | Limon brun à cailloutis et traces rouille légères |              |   |
|              | 0m40      |     |     |   |              |   |
|              | 0m50      |     |     |   |              |   |
|              | 0m60      |     |     |   |              | Limon brun à cailloutis à résidus de brique et traces rouille |
|              | 0m70      |     |     |   |              |   |
|              | 0m80      |     |     |   |              |   |
|              | 0m90      |     |     |   |              |   |
|              | 1m00      |     |     |   |              |   |

Classe GEPPA : IV c



**SONDAGE A LA TARIERE MANUELLE**

**N° sondage :  
TAM 5**

*Chantier :*  
Saint-Cyr-l'Ecole

*N° Dossier*  
A23/33

*Client :*  
SNC BNB Saint Cyr

*Date :*  
20/07/2023

**Localisation:**

Latitude : 48,811236  
Longitude : 2,0744209

Opérateur : MS

| Cote approx. | Prof. / P | Log | Eau | Description lithologique                                      | Observations |
|--------------|-----------|-----|-----|---|--------------|
|              | 0m00      |     |     | Limon sableux brun à petits cailloux calcaires et racines     | Sol sec      |
|              | 0m10      |     |     | Limon sableux fin brun clair à cailloutis calcaires à racines |              |
|              | 0m20      |     |     |   |              |
|              | 0m30      |     |     |   |              |
|              | 0m40      |     |     |   |              |
|              | 0m50      |     |     | Limon sableux fin à cailloutis brun-ocre à bouts de bois      |              |
|              | 0m60      |     |     |   |              |
|              | 0m70      |     |     |   |              |
|              | 0m80      |     |     |   |              |
|              | 0m90      |     |     |   |              |
|              | 1m00      |     |     | Limon sableux ocre  |              |



**Classe GEPPA : Hors classe**



**SONDAGE A LA TARIERE MANUELLE**

**N° sondage :  
TAM 6**

*Chantier :*  
Saint-Cyr-l'Ecole

*N° Dossier*  
A23/33

*Client :*  
SNC BNB Saint Cyr

*Date :*  
20/07/2023

**Localisation:**

Latitude : 48,810447  
Longitude : 2,074909

Opérateur : VP

| Cote approx. | Prof. / P | Log | Eau | Description lithologique   | Obervations |
|--------------|-----------|-----|-----|--|-------------|
|              | 0m00      |     |     |  |             |
|              | 0m10      |     |     | Limon passagèrement argileux brun clair - grisâtre à racines sur les 10 premiers centimètres |             |
|              | 0m20      |     |     |  |             |
|              | 0m30      |     |     | Limon légèrement argileux brun à traces rouille éparses                                      |             |
|              | 0m40      |     |     | Limon argileux brun compact à traces rouille plus ou moins marquées                          |             |
|              | 0m50      |     |     |  |             |
|              | 0m60      |     |     |  |             |
|              | 0m70      |     |     |  |             |
|              | 0m80      |     |     |  |             |
|              | 0m90      |     |     |  |             |
|              | 1m00      |     |     |  |             |

**Classe GEPPA : IV c**

|  |           | SONDAGE A LA PELLE MECANIQUE                   |                      |   | N° sondage :<br>SPM 7 |  |
|---|-----------|--|----------------------|---|-----------------------|--|
|   |           | Chantier :<br>Saint-Cyr-l'Ecole                | N° Dossier<br>A23/33 | Client :<br>SNC BNB Saint Cyr   | Date :<br>20/07/2023  |  |
| Localisation:   |           | Latitude : 48,8118213<br>Longitude : 2,0743757 |                      |   |                       |  |
| Cote approx.  | Prof. / P | Log  | Eau                  | Description lithologique  | Observations          |  |
|   | 0m00      |  |                      | Matrice argilo-sableuse brune   | Remblais récents      |  |
|   | 0m20      |  |                      |   |                       |  |
|   | 0m40      |  |                      |   |                       |  |
|   | 0m60      |  |                      |   |                       |  |
|   | 0m80      |  |                      |   |                       |  |
|   | 1m00      |  |                      | Horizon pédologique argilo-sableux noir                                 | Terrain naturel       |  |
|   | 1m20      |  |                      | Marnes grises à traces rouille  |                       |  |
|   | 1m40      |  |                      |   |                       |  |
|   | 1m60      |  |                      | Argiles vertes -bleues à traces rouille et bleues au niveau des racines |                       |  |
|   | 1m80      |  |                      |   |                       |  |
|   | 2m00      |  |                      |   |                       |  |
|   | 2m20      |  |                      |   |                       |  |
|   | 2m40      |  |                      |   |                       |  |
|   | 2m50      |  |                      |   |                       |  |

Classe GEPPA :



**SONDAGE A LA TARIERE MANUELLE**

**N° sondage :  
TAM 8**

*Chantier :*  
Saint-Cyr-l'Ecole

*N° Dossier*  
A23/33

*Client :*  
SNC BNB Saint Cyr

*Date :*  
20/07/2023

**Localisation:**

Latitude : 48,8110382  
Longitude : 2,0767286

Opérateur : MS

| Cote approx. | Prof. / P | Log | Eau | Description lithologique                        | Observations |
|--------------|-----------|-----|-----|---|--------------|
|              | 0m00      |     |     |   |              |
|              | 0m10      |     |     | Limons bruns à racines                          |              |
|              | 0m20      |     |     | Limons bruns à cailloutis et cailloux calcaires |              |
|              | 0m30      |     |     |   |              |
|              | 0m40      |     |     |   |              |
|              | 0m50      |     |     | Refus sur cailloux                              |              |
|              | 0m60      |     |     |   |              |
|              | 0m70      |     |     |   |              |
|              | 0m80      |     |     |   |              |
|              | 0m90      |     |     |   |              |
|              | 1m00      |     |     |   |              |



**Classe GEPPA : Hors classe**

**ANNEXE 2**  
**PLACETTES VEGETALES**











ATELIER D'ÉCOLOGIE URBAINE  
89 rue du Faubourg Saint Antoine  
Tél : 09.54.46.34.34 - aeu.paris@aeuconseil.com

**n° Dossier :**

A23/33

**Date(s) :**

**Client :**

SNC BNB Saint Cyr

20/07/2023

**Chantier :**

Saint-Cyr-l'Ecole

**Numéro de la placette**

**PV 5**

**Coordonnées géographiques**

Lat.

48,8110382

Long.

2,0767286

**RELEVÉ**

| Espèces présentes par strate | Taux de recouvrement de chaque espèce par strate (%) | Taux de recouvrement cumulés par strate (%) |
|------------------------------|--|---|
| <b>STRATE ARBORESCENTE</b>   |  |   |
| <i>Robinia pseudoacacia</i>  | 70   | 70  |
| <i>Fraxinus excelsior</i>    | 5  | 75  |
| <b>STRATE ARBUSTIVE</b>      |  |   |
| <i>Cornus sanguinea</i>      | 60   | 60  |
| <i>Corylus avellana</i>      | 30   | 90  |
| <b>STRATE HERBACEE</b>       |  |   |
| <i>Hedera helix</i>          | 90   | 90  |
| <i>Clematis vitalba</i>      | 2  | 92  |



**SYNTHESE**

**Appartient à la liste de l'arrêté du 24 juin 2008**

| Espèces retenues            | Oui | Non |
|-----------------------------|-----|-----|
| <i>Robinia pseudoacacia</i> |     | X   |
| <i>Cornus sanguinea</i>     |     | X   |
| <i>Hedera helix</i>         |     | X   |
|                             |     |     |
|                             |     |     |
|                             |     |     |
|                             |     |     |
|                             |     |     |

Parmi les espèces retenues (taux de recouvrement individuel supérieur à 20 % ou cumulé supérieur à 50%), aucune espèce n'est indicatrice de zones humides. Le seuil des 50 % d'espèces dominantes, toutes strates confondues, appartenant à la « Liste des espèces indicatrices de zones humides » n'est pas atteint.  
**La placette n'est donc pas considérée comme indicatrice de zone humide.**

En gras, les espèces indicatrices de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008